



SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE

RAPPORT ANNUEL 2012





[Introduction]

Cette nouvelle édition du rapport d'activité est une fois encore marquée par de nombreux nouveaux événements d'envergure dans l'histoire du SMVO : l'arrivée d'un nouvel adhérent, la Communauté de Communes des Sablons (35 000 hab.) en 2012 et d'un second en 2013, la Communauté de Communes du Canton d'Attichy (17 000 hab.), la modernisation de notre centre de tri, référencé comme le plus moderne de France, l'expérimentation des nouvelles consignes de tri sur l'ensemble de notre syndicat, seul territoire en France à suivre l'expérimentation sur toute sa population, la mise en place d'une régie pour le transport des bennes de nos déchetteries...

Ce syndicat ne cesse de progresser dans ses technologies, son mode de fonctionnement, son territoire et sa part de valorisation des déchets ménagers.

En 2011, les élus du syndicat et moi-même, nous nous interrogeons sur les solutions pour limiter l'usure de notre installation principale de valorisation énergétique qui souffrait de la baisse des apports en tonnages d'ordures ménagères. Avec les deux nouveaux adhérents, la population du SMVO atteint aujourd'hui 490 000 habitants et la baisse du tonnage d'ordures ménagères est en partie compensée, ce qui permet de maîtriser le coût du service.

Parallèlement, le SMVO a choisi de participer à l'expérimentation de l'élargissement des nouvelles consignes de tri des emballages avec Éco-Emballages, et simultanément de moderniser son centre de tri qui avait atteint sa capacité maximum de 20 000 tonnes en 2011.

Avec ce nouveau centre de tri d'une capacité de 30 000 tonnes, subventionné par l'ADEME, qui offre une performance de tri de 10 tonnes/heure, le SMVO s'est doté du centre de tri le plus moderne de France, capable de trier les nouvelles résines. Non seulement, c'est un nouveau pas franchi vers l'avenir et le recyclage, mais c'est aussi et surtout une solution moins coûteuse pour l'habitant. Grâce à cette modernisation et au montage qui a été réalisé avec le Délégué de Service Public Esiane et les partenaires Éco-Emballages et l'ADEME, le coût de tri sera divisé par deux. Esiane a accepté de financer la totalité des travaux réalisés sur le centre de tri, soit 7,7 millions d'euros et en contrepartie la Délégation de Service Public a été prolongée de deux ans.

Enfin, la mise en place, au 1^{er} janvier 2013, d'une régie de transport des bennes de déchetteries doit permettre d'éviter les phénomènes de saturation des déchetteries observés en période de forte fréquentation. Il était difficile, il y a une quinzaine d'années, de trouver des terrains pour faire construire nos déchetteries, aujourd'hui, nombreux sont les maires qui demandent la construction d'une nouvelle déchetterie. Une nouvelle installation prendra place dans le canton de Lassigny durant l'année 2013 et plusieurs projets sont à l'étude. Les temps changent, les habitudes aussi. Les différentes missions d'animation organisées sur le territoire du SMVO permettent de mieux impliquer les habitants dans la gestion de leurs déchets. Nombreux sont les habitants qui font le tri, qui réfléchissent à des solutions pour mieux trier, mieux consommer, moins jeter... Il reste encore des solutions à trouver, ce sujet est en perpétuelle évolution et au cœur des changements de notre société, c'est ce qui le rend si intéressant et motivant pour l'avenir.

Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur de l'Oise - Maire de Compiègne

[Sommaire]

01	LES FAITS MARQUANTS EN 2012	p. 6
02	REPÈRES 2012	p. 12
03	CENTRE DE TRI MODERNISÉ	p. 16
04	CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	p. 24
05	QUAIS DE TRANSFERT & PLATE-FORME FERROVIAIRE	p. 32
06	DÉCHETTERIES DU RÉSEAU VERDI	p. 38
07	DÉCHETS VERTS	p. 46
08	ENCOMBRANTS	p. 50
09	COMMUNICATION	p. 52
10	PRÉVENTION DES DÉCHETS	p. 58
11	LE SMVO EN BREF	p. 64
12	BUDGET	p. 74
13	ANNEXES	p. 78



> HISTORIQUE DU SMVO



1

LES FAITS MARQUANTS EN 2012



> Modernisation du centre de tri et expérimentation des nouvelles consignes de tri

L'année 2012 a été marquée par deux projets d'envergure : la modernisation du centre de tri de Villers-Saint-Paul et l'expérimentation des nouvelles consignes de tri des emballages en plastique.

Dès septembre 2010, le SMVO, a fait acte de candidature pour participer à l'expérimentation d'envergure nationale sur les nouvelles consignes de tri des emballages en plastique Éco-Emballages, alors qu'il entamait une réflexion sur la modernisation de son centre de tri qui était sur le point d'atteindre sa capacité maximum de 20 000 tonnes par an. En effet, construit en 2003, sa capacité était dépassée en 2010 avec 20 626 tonnes d'emballages et de papiers réceptionnés.

L'expérimentation devant débuter en début d'année 2012, il était impératif que les modifications à apporter au centre de tri permettent à la fois d'augmenter la capacité de tri mais aussi de trier de nouvelles résines, sans augmenter le coût du tri.

Tenant compte de ces paramètres, le SMVO a travaillé en étroite collaboration avec le Délégué de Service Public Esiane, l'éco organisme Éco-Emballages et L'ADEME.

Le SMVO s'est fixé plusieurs objectifs en même temps :

- > Réussir l'exploit de moderniser le centre de tri en diminuant le coût d'exploitation.
- > Trouver de nouvelles techniques de process permettant d'augmenter la performance de tri des matières tout en triant de nouvelles résines (nouveaux emballages en plastique).
- > Améliorer le confort des trieurs sur les chaînes de tri en diminuant le nombre de gestes de tri.
- > Répondre au cahier des charges établi par Éco-Emballages pour l'expérimentation des nouvelles consignes de tri.

Après quelques mois d'études, de septembre à janvier, et une très bonne collaboration entre les différents acteurs, les élus du SMVO ont pu signer un avenant au contrat de Délégation de Service Public permettant à Esiane de réaliser un investissement de 7,7 millions d'euros sur le centre de tri du SMVO. Simultanément, le SMVO était retenu par Éco-Emballages pour participer à l'expérimentation des nouvelles consignes des emballages en plastique sur l'ensemble de son territoire.

L'ADEME donnait son accord pour une participation au projet de modernisation à hauteur de 20% du projet.



> Nouvelle venue : la CC des Sablons, le SMVO s'agrandit

La Communauté de Communes des Sablons, située dans le canton de Méru, à proximité de Beauvais a souhaité adhérer au SMVO au 1^{er} janvier 2012.

C'est à l'unanimité que, le 21 septembre 2011, les élus du Syndicat ont accepté cette adhésion.

La Communauté de Communes des Sablons, constituée de 25 communes, compte aujourd'hui 34 223 habitants.

Au regard de son éloignement géographique avec le réseau actuel de déchetteries et dans l'attente de solutions alternatives ou définitives, il a été convenu que ses habitants continueraient de bénéficier de l'accès à la déchetterie du Beauvaisis, située à Auneuil dans le cadre d'une convention d'utilisation entre le SMVO et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et celle de Bornel. Les déchets ménagers résiduels sont acheminés, par voie ferrée, au Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul,

via le quai de Saint-Leu d'Esserent, et les déchets issus de la collecte sélective ont continué, dans un premier temps, à être gérés par le prestataire SITA, au centre de tri de Rochy-Condé puis transportés jusqu'au centre de tri de Villers-Saint-Paul dès la fin de la modernisation, via le quai de transfert de Saint-Leu d'Esserent. Avec cette adhésion, la population du SMVO au 1^{er} janvier 2012 est de 473 115 habitants et représente 290 communes.

Les communes de la Communauté de Communes des Sablons : Amblainville, Andeville, Anserville, Beaumont-les-Nonains, Bornel, Chavençon, Corbeil-Cerf, Esches, Fosseuse, Fresneaux-Montchevreuil, Hénonville, Ivry-le-Temple, La Neuville-Garnier, Le Déluge, Lormaison, Méru, Montherlant, Monts, Neuville-Bosc, Pouilly, Ressons-l'Abbaye, Saint-Crépin-Ibouvillers, Valdampierre, Villeneuve-les-Sablons, Villotran.

LE TERRITOIRE DU SMVO ET SES ADHERENTS

311
communes

490 074
habitants

16
EPCI

4
communes
indépendantes



1 CENTRE DE TRI



1 CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



TRANSPORT FERROVIAIRE DES DÉCHETS



2 BASES LOGISTIQUES



4 QAIS DE TRANSFERT



25 DÉCHETTERIES



3 RECYCLERIES

Limites intercommunales

Département de l'Oise



REPRISE DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Depuis sa création, le SMVO, en disposant d'un réseau de 25 déchetteries VERDI sur le territoire, cherche à améliorer le taux de valorisation des déchets encombrants et à limiter l'enfouissement. Mais, une grande partie des déchets encombrants collectés en porte à porte sont envoyés en centre d'enfouissement, faute de valorisation possible. Dans un premier temps, le SMVO a repris les marchés de collecte des encombrants des communautés adhérentes afin de trouver, à terme, des solutions de valorisation et de limiter l'enfouissement. Un projet de tri-valorisation des encombrants et du tout venant des déchetteries reste à l'étude, dans l'attente de précisions sur le fonctionnement de la nouvelle filière REP "Éco-Mobilier".

> Depuis le 25 avril 2013 la CC du Canton d'Attichy a rejoint le SMVO

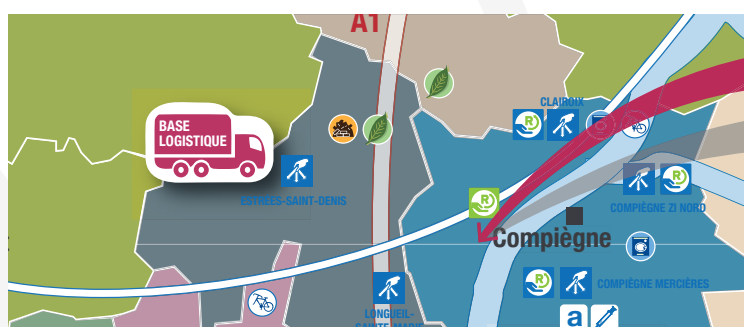
-  CC DU PAYS DES SOURCES
-  CC DU PAYS NOYONNAIS
-  CC DE LA PLAINE D'ESTRÉES
-  AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
-  CC DU PAYS DE VALOIS
-  CC DE LA BASSE AUTOMNE
-  CC DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE
-  CC DU LIANCOURTOIS LA VALLÉE DORÉE
-  COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION CREILLOISE
-  CC LA RURALOISE
-  CC DE L'AIRE CANTILIENNE
-  CC DES TROIS FORÊTS
-  CC COEUR SUD OISE
-  CC PIERRE SUD OISE
-  CC DES SABLONS
-  CC DU CANTON D'ATTICHY
-  4 COMMUNES INDÉPENDANTES
ORRY-LA-VILLE
LA CHAPELLE-EN-SERVAL
PLAILLY
MORTEFONTAINE

Le 13 décembre 2012, le comité Syndical du SMVO s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy.

Cette adhésion, qui fait passer la population du syndicat à 490 074 habitants, est effective depuis mai 2013.

> La rationalisation du transport des bennes

Le SMVO, en partenariat avec le groupement SEV, mandataire pour le transport et l'exploitation des quais de transfert, a réétudié le schéma global de transport de nos déchets ménagers. Il en résulte une rationalisation des trajets et une plus grande logique dans le choix des points de vidage pour les bennes de collecte. C'est ainsi que le quai de transfert de Verberie a progressivement cessé son activité d'accueil des déchets pour être fermé le 1^{er} avril 2012. La collecte des collectivités concernées a été redirigée de cette façon : L'Aire Cantilienne, le Pays d'Oise et d'Halatte ainsi qu'une partie des Trois Forêts directement vers le Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul, tandis que Cœur Sud Oise a été prise en charge par le quai de transfert d'Ormoy-Villers. La Basse Automne, ainsi qu'une partie du Pays des Sources vont vider leurs collectes sur le quai de Saint-Leu-d'Esserent.



> Reprise en régie du transport des bennes de déchetteries

Le 1^{er} janvier 2013 est une échéance importante pour le SMVO. Le transport des bennes de déchetteries est désormais effectué en régie. Afin de mener à bien ce projet, un long travail de préparation a mobilisé l'ensemble des équipes tout au long de l'année 2012. Une campagne de recrutement a été menée afin d'embaucher des conducteurs (dont la moitié issue de VEOLIA Propreté, prestataire précédent), un agent de maintenance, un assistant-reporting, un coordonnateur-transports et un assistant au responsable d'exploitation. Des candidatures internes ont été retenues et une formation de conducteur Poids-Lourds a été dispensée à cinq de nos agents. Un appel d'offres a été lancé pour la location de 14 camions livrés en décembre

2012 et stationnés sur une base logistique installée sur l'ancien quai de transfert de Verberie. Des travaux d'aménagement sont en cours sur ce site. Outre la diminution du coût du transport, le passage en régie devrait permettre une plus grande réactivité lors des pics de fréquentation des déchetteries et assurer un plus grand respect du matériel et des installations.

Après une période de mise en place, le transport des bennes de déchetteries a pris sa vitesse de croisière, en pleine période de forte fréquentation des déchetteries. A l'heure du bouclage de ce rapport (juin 2013), le premier bilan du transport des bennes de déchetteries est positif.

> La voie fluviale en test pour le transport des papiers

La voie fluviale est actuellement en test pour le transport des papiers vers UPM Chapelle Darblay à Petit Queuvilly en Seine-Maritime.

SITA Oise, sous-traitant d'Esiane en charge de l'exploitation du centre de tri modernisé, a lancé une consultation auprès des différents papetiers, afin de renouveler le contrat de reprise et de valorisation des papiers, précédemment détenu par la société NORSKE SKOG qui arrivait à échéance le 30 septembre 2012.

Depuis le 1^{er} octobre 2012, c'est donc le papetier normand UPM qui assure le recyclage du papier des habitants du territoire du SMVO.

Le 5 octobre, les représentants du SMVO, d'Esiane, de SITA Oise, et d'UPM ont signé une convention quadripartite pour la valorisation des papiers (jour-

naux, revues, magazines) issus de la collecte sélective des ménages.

UPM s'est engagée, sur la durée de ce contrat, à évacuer par mode alternatif combiné fleuve/rail, 80 % des tonnages de papier à recycler, par année contractuelle.

Ce nouveau contrat de reprise des papiers récupérés issus du tri de la collecte sélective des déchets ménagers permet d'utiliser un nouveau mode de transport alternatif, la voie fluviale.



2

REPÈRES 2012



> Repères 2012

INDICATEURS D'ACTIVITE

294 382 tonnes de déchets ménagers traités

Déchets ménagers collectés

Ordures ménagères résiduelles	43 %	127 181 t ^(*)
Collecte sélective (EMB, JRM, Verre, monoflux)	12 %	33 974 t
Déchetteries VERDI (dont déchets verts)	33 %	98 160 t
Déchets verts (municipaux, porte à porte)	10 %	30 029 t
Encombrants	2 %	5 036 t

Filières

Tri et recyclage	26,7 %	78 634 t
Valorisation organique	17,4 %	51 279 t
Valorisation énergétique	44,5 %	130 853 t
Enfouissement	11,2 %	32 899 t
Traitement	0,2 %	717 t

Valorisation

Valorisation matière (Déchets du tri et Déchetteries)	78 634 t
Valorisation matière des sous-produits de la valorisation énergétique (Mâchefers, métaux, PSR...)	38 870 t
Valorisation organique	51 279 t
Valorisation énergétique	144 597 MWh
dont Production d'électricité	78 402 MWh
Vapeur vendue	66 195 MWh

^(*) Tonnage reçu aux quais de transfert et CVE.

COLLECTE EN PORTE A PORTE

2012** : 172 220 t (364,01 kg/hab.)

DECHETS VERTS	OMR ^(*)	EMBALLAGES	PAPIERS	MONOFLUX
22 837 t	127 181 t	10 818 t	9 147 t	2 237 t
+ 26,31 %	+ 2,75 %	+ 12,26 %		

2011* : 161 629 t (369,04 kg/hab.)

DECHETS VERTS	OMR ^(*)	EMBALLAGES	PAPIERS
18 080 t	123 772 t	10 306 t	9 471 t

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

2012** : 114 968 t (243 kg/hab.)

DECHETTERIES hors déchets verts	DECHETS VERTS des déchetteries	VERRE	ENCOMBRANTS
76 912 t	21 249 t	11 772 t ^(**)	5 036 t
+ 3,29 %	+ 1,13 %	+ 7,34 %	

2011* : 106 438 t (243,03 kg/hab.)

DECHETTERIES hors déchets verts	DECHETS VERTS des déchetteries	VERRE
74 459 t	21 012 t	10 967 t

^(*) Tonnage reçu aux quais de transfert et CVE. Population au 31/12/ 2011 : 437 965 habitants.^(**) Y compris le verre collecté en porte à porte pour la CC des Sablons. Population au 31/12/ 2012 : 473 115 habitants.

294 382 tonnes de déchets ménagers 622,22 kg/hab.

COLLECTE A DOMICILE et en apport volontaire

COLLECTE



Ordures ménagères résiduelles (*)

(127 181 tonnes → 268,82 kg/hab.)



Emballages

(10 818 tonnes → 22,87 kg/hab.)



Journaux / Magazines

(9 147 tonnes → 19,33 kg/hab.)



Déchets verts porte à porte

(22 837 tonnes → 48,27 kg/hab.)



Encombrants

5 036 tonnes
10,65 kg/hab.

Monoflux

2 237 tonnes
4,73 kg/hab.

(*) Tonnage reçu aux quais de transfert et CVE.

177 256 tonnes → 374,70 kg/hab.

AUTRES COLLECTES



Déchets verts des services techniques des communes

(7 192 tonnes → 15,20 kg/hab.)



Collecte du verre

(11 772 tonnes → 24,88 kg/hab.)
dont 929 tonnes en PAP à la CC des Sablons

18 964 tonnes → 40,08 kg/hab.

COLLECTE EN DECHETTERIE


Ferrailles
3 647 tonnes
7,71 kg/hab.

**Encombrants
incinérables**
11 175 tonnes
23,62 kg/hab.

**Déchets
Verts**
21 249 tonnes
44,91 kg/hab.

Pneus
181 tonnes
0,38 kg/hab.

Textiles
165 tonnes
0,35 kg/hab.

Bois
8 911 tonnes
18,83 kg/hab.

DDS *
717 tonnes
1,52 kg/hab.

Cartons
50 tonnes
0,10 kg/hab.

**Encombrants
non
incinérables**
20 317 tonnes
42,94 kg/hab.

D3E
2 269 tonnes
4,8 kg/hab.

Piles
19 tonnes
0,04 kg/hab.

Amiante **
42 tonnes
0,09 kg/hab.

**Terres et
Gravats**
29 193 tonnes
61,70 kg/hab.

**Huiles de
vidange**
129 tonnes
0,27 kg/hab.

Batteries
97 tonnes
0,20 kg/hab.

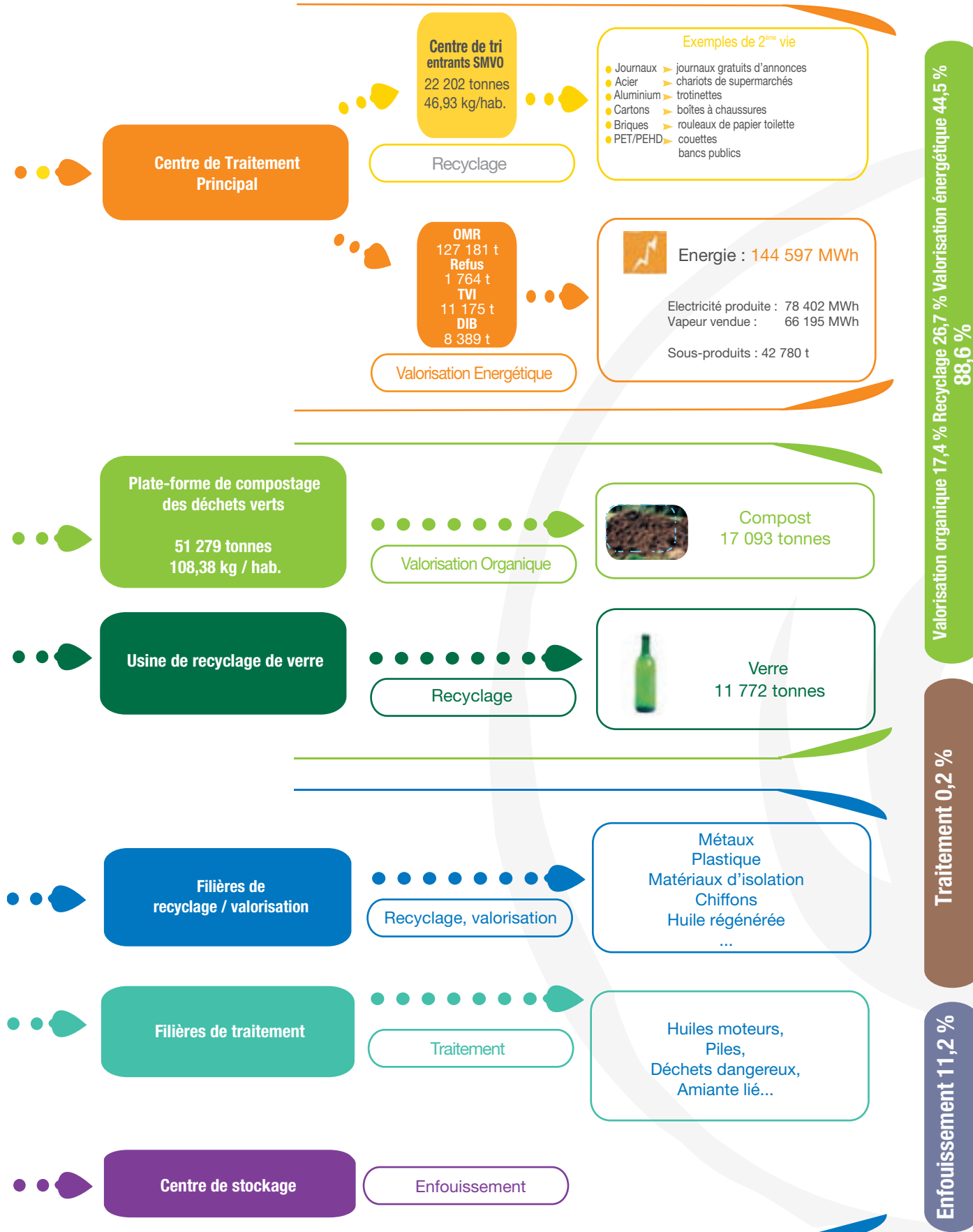
98 161 tonnes → 207,46 kg/hab.

* Déchets Diffus Spécifiques

** Arrêt du service de collecte de l'amiante lié le 02/05/13.

RECYCLAGE & VALORISATION

2ème VIE DES MATERIAUX



3

CENTRE DE TRI MODERNISÉ



> Vers une meilleure performance de tri !

Un centre de tri modernisé d'une capacité de 30 000 t (10 t/h) et l'expérimentation de l'élargissement des consignes de tri, 2 projets d'envergure pour simplifier le tri et toujours trier plus !

une capacité de
30 000 t⁽¹⁾

22 922 t⁽²⁾
collectées en 2012
(entrants)

10 818 t
d'emballages

9 147 t
de papiers

2 237 t
de papiers et
emballages
en monoflux

7,7 %
de refus de tri
(entrants)

+12,3 %⁽³⁾
du tonnage 2011
de collecte
sélective

40⁽⁴⁾
personnes

25
emplois
de l'ACVO

- (1) Le centre de tri modernisé fin juillet 2012 a pour objectif d'atteindre les 10 t/h à l'horizon 2013
 (2) Dont 715 t de DIB et 5 t de cartons des déchetteries
 (3) Cette hausse s'explique, pour plus de la moitié, par l'adhésion de la CC des Sablons dès le 1^{er} janvier 2012 (1 727 t de collecte sélective)
 (4) Effectif du centre de tri modernisé

LE CENTRE DE TRI MODERNISÉ

Progression du tri des emballages depuis plusieurs années

Au fil des années, une progression du tri a été observée, plus forte ces deux dernières années, ce qui a incité les services du SMVO, les élus qui siègent dans ses instances et son Délégué de Service Public, Esiane, à rechercher des solutions techniques qui permettent d'optimiser les résultats sur le plan quantitatif, qualitatif et économique.

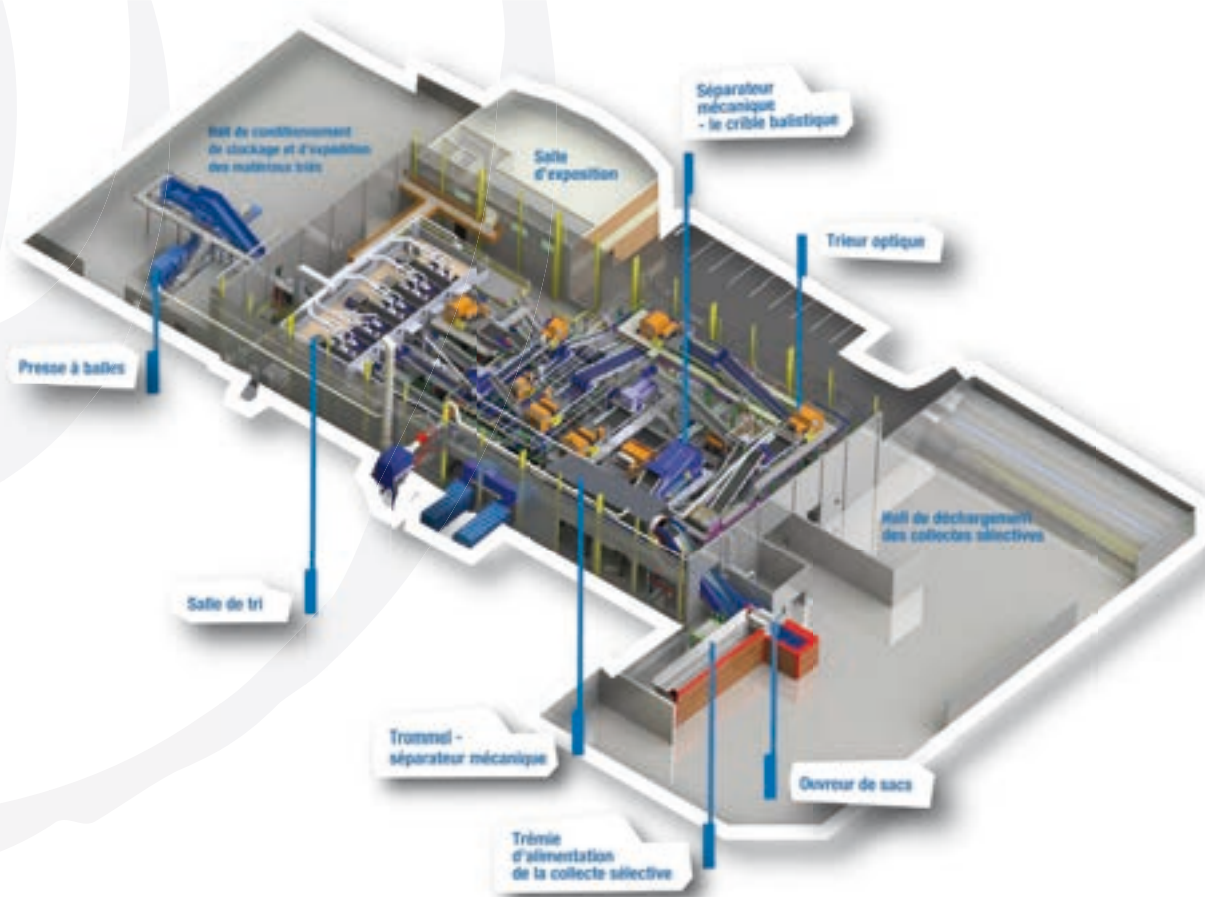
Améliorer les conditions de travail des trieurs

Après plusieurs mois de travail des services du SMVO, de discussions et de réflexions avec le Délégué de Service Public et l'Atelier du Compiégnois de la Vallée de l'Oise (ACVO) qui gère le travail des équipes de trieurs du centre de tri, en tenant compte du contexte local, des perspectives nationales et locales, la nécessité de moderniser le centre de tri s'est imposée. Le centre existant avait atteint sa capacité maximum de près de 20 000 tonnes en 2011, et ceci, en faisant travailler le personnel en deux équipes au lieu d'une prévue initialement. Les conditions de travail devenaient de plus en plus difficiles pour les trieurs, le vieillissement de certaines



parties du process dégradait la qualité du tri. Ce sont souvent les trieurs qui étaient obligés de pallier aux insuffisances des machines devenues inadaptées ou moins performantes, en étant plus nombreux, tout en multipliant les gestes de tri et donc, les risques de maladie professionnelle.

SCHÉMA DU CENTRE DE TRI MODERNISÉ



Vers une augmentation de la performance

La première réflexion a donc porté sur un projet d'augmentation de la capacité du centre de tri qui passe de 20 000 tonnes à 30 000 tonnes par an (10 tonnes/heure), tout en restant dans les mêmes volumes de bâtiment en mécanisant sensiblement le process.

Entre temps, un nouvel enjeu est venu s'ajouter au premier, celui du tri des "nouveaux emballages en plastique" avec l'expérimentation nationale lancée par Éco-Emballages. Il a fallu réfléchir à un process permettant le tri de tous les emballages en plastique, tenant compte des nouvelles consignes lancées par Éco-Emballages.

Finalement, le process retenu pour ce nouveau centre de tri permet d'augmenter nettement la capacité du centre de tri qui passe de 20 000 à 30 000 tonnes par an, la vitesse de tri qui est aujourd'hui à 10 tonnes par heure, et la qualité du tri est nettement meilleure.

Le tri optique au service de la performance

Le tri optique adapté à ce nouveau process a permis de laisser le rôle de contrôle qualité aux trieurs situés en bout de chaîne du tri. Ce sont les 9 cellules de tri optique, réparties aux différentes étapes du process, qui permettent une meilleure qualité du tri. Sur les 9 cellules de tri optique, 2 sont entièrement dédiées au "sur tri" des erreurs de tri, ce sont ces 2 cellules de tri optique qui font la particularité de notre centre de tri et qui augmentent considérablement la qualité du tri sortant de ce nouveau centre de tri modernisé.

La forte mécanisation du process et l'augmentation de la capacité d'accueil du centre de tri permettent une nette diminution des charges d'exploitation du centre de tri pour une performance et une qualité sensiblement meilleures et des conditions de travail nettement améliorées.

Une très bonne adaptabilité à tous les modes de collecte

Par ailleurs, le centre de tri a été modernisé de façon à pouvoir recevoir plusieurs types de collectes sélectives sans contraintes pour les collectivités adhérentes. Ainsi, une collecte dite en "monoflux" (papiers et emballages mélangés), comme une collecte en biflux (papiers et emballages séparés), pourra être triée sans obligation d'accomplir de gestes de tri supplémentaires ni mécanisation particulière en amont.



Moins de trois mois pour construire le nouveau centre de tri

Il faut souligner la mobilisation de l'ensemble des partenaires et contributeurs dans cette modernisation mais aussi la rapidité avec laquelle cette entreprise a été menée.

Ce nouveau process a été décidé, conçu et installé en un temps record, en moins de 6 mois. Entre le moment où les élus du Comité Syndical du SMVO prenaient la décision de cette modernisation fin janvier et la mise en route du centre de tri modernisé, le 1^{er} août, entre le démontage de l'ancien process début juin et la mise en route du nouveau process, début août, moins de 3 mois se sont écoulés.



La forte mobilisation des partenaires

C'est grâce à la forte mobilisation des équipes du SMVO, à l'implication du Déléataire de Service Public Esiane, qui a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage et le financement du nouveau process pour un montant de 7,7 millions d'euros, à la mobilisation de l'ADEME, qui a bien voulu étudier le dossier de demande de financement dans un délai extrêmement court, que le centre de tri modernisé a pu être conçu si rapidement.

Parallèlement à l'étude des solutions techniques, il était fondamental de trouver un mode de financement neutre pour le contribuable, qui ne pénalise pas l'habitant. En cette période, il est indispensable que nos outils technologiques répondent aux besoins en qualité des usines de recyclage qui rachètent les matières à recycler, mais aussi et surtout que le contribuable ne subisse pas d'impact économique de cette modernisation.

Un investissement de 7,7 millions d'euros du délégataire de service public

C'est Esiane, le Déléataire de Service Public, qui finance cette modernisation de l'installation pour un montant de 7,7 millions d'euros. Ce coût est intégré dans les frais de fonctionnement du délégataire.

L'ADEME contribue à hauteur de 1 410 430 €.

Éco-Emballages participe à hauteur de 149 771 € dans le cadre de l'expérimentation d'extension des consignes de tri.

Le coût du tri divisé par 2

L'augmentation de capacité du centre de tri qui passe de 20 000 tonnes à 30 000 tonnes par an va permettre de diviser le coût du tri par deux. Ainsi, nous rendons le geste du tri plus simple, nous améliorons nettement les conditions de travail des trieurs, nous augmentons la capacité de recyclage des emballages et des papiers de notre territoire de 50 % et nous divisons le coût du tri par 2.

Les partenaires du projet de modernisation

L'ACVO
Esiane

L'ADEME
Éco-Emballages

Ar-Val
Sage services

Depuis le 15 juin 2012, les consignes de tri sont plus simples

Le SMVO, avec ses communautés de communes et communes adhérentes, a été sélectionné par Éco-Emballages en qualité de Site Pilote afin de mener l'expérimentation nationale "2012-2013 : trions plus d'emballages en plastique". Cette opération consiste à intensifier les performances du recyclage en étendant les consignes de tri à l'ensemble des plastiques.

Une opération qui concerne un peu plus de 3 millions d'habitants en France jusqu'en 2013

En 2010, Éco-Emballages a lancé un appel à projets auprès des collectivités locales pour l'extension des consignes de tri aux emballages en plastique autres que bouteilles et flacons. Sur plus d'une centaine de dossiers, 54 collectivités ont été sélectionnées, dont le SMVO, pour tester la viabilité du recyclage à d'autres emballages en plastique. Le SMVO qui représente à lui seul plus de 10 % de la population testée, est la seule collectivité retenue sur l'intégralité de son territoire.

Recycler plus de plastique : aujourd'hui c'est possible...

Hier encore, seuls les bouteilles et flacons en plastique se recyclaient. Des études menées en 2009 par Éco-Emballages et l'ADEME montrent qu'il existe à présent un intérêt pour recycler d'autres emballages en plastique. Grâce à cette modification des consignes, les usines de recyclage des

matières vont pouvoir tester leur recyclabilité. A l'issue de cette expérimentation, en fonction des résultats, nous saurons si cette simplification sera élargie à l'ensemble du pays ou pas.



RAPPEL DES FAITS

En pratique, depuis le 15 juin 2012, les habitants du SMVO peuvent déposer dans leur sac/bac de tri tous les emballages métalliques (aluminium et acier), les emballages en carton, et, c'est la nouveauté, tous les emballages en plastique sans exception : bouteille, flacon mais aussi pot de yaourt, sac, barquette et film en plastique...

Un large dispositif d'information du public, imposé et financé par Éco-Emballages a accompagné le déploiement de cette expérimentation (cf. partie Communication).

Dans la partie suivante, les premiers résultats de l'élargissement des consignes de tri sont lisibles. On observe une forte progression de la part d'emballages collectés depuis septembre 2012. Cette progression s'est confirmée en 2013.

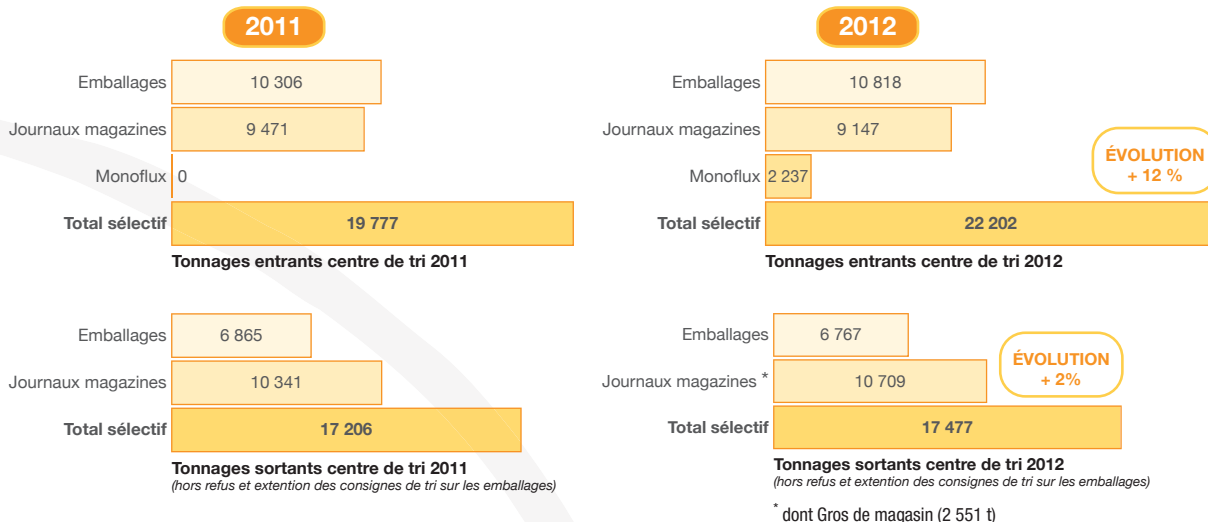


EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI

Les tonnages entrants sur le centre de tri

Les tonnages entrants au centre de tri correspondent aux tonnages collectés en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

On observe une augmentation des tonnages de la collecte sélective des emballages et des JRM arrivant au centre de tri : + 12 %.



Les refus de tri

On appelle "refus de tri", toutes les erreurs de tri, c'est-à-dire les déchets qui ne devraient pas se trouver dans la collecte sélective. Ils sont renvoyés vers le Centre de Valorisation Énergétique pour être valorisés en énergie.

	2011	2012
Total	2 406	1 764

Sous l'action de l'extension des consignes de tri et la modernisation du centre de tri, le refus sur les entrants passe de 11,2 % à 7,7 %.

La modernisation du centre de tri a obligé à stocker les collectes sélectives du territoire au centre de tri exploité par SITA à Rochy-Condé durant toute la durée des travaux.

Du 1^{er}/01/2012 au 15/06/2012, les habitants appliquaient les consignes précédentes. Les tonnages n'ont pas progressé considérablement. De plus la collecte sélective de la Communauté de Communes des Sablons n'était pas encore triée au centre de tri de Villers-Saint-Paul. C'est à partir du 15/06/2012 que les collectes sélectives de la Communauté de Communes des Sablons ont été triées par le SMVO. Dans un premier temps, le temps des travaux, ces collectes sélectives ont été stockées. Au fur et à mesure de la mise en route du nouveau process du centre de tri modernisé, ces collectes ont été intégrées dans le tri entrant au centre de tri modernisé. L'impact sur le tonnage n'est donc pas très significatif, le tonnage étant ramené sur l'année entière. Pourtant, on observe un tonnage entrant en progression de 12 %.

Les derniers mois de l'année, le centre de tri était en mise en route, des réglages ont été réalisés afin d'at-

teindre une performance de tri d'environ 10 tonnes/heure dès janvier 2013.

Les tonnages sortants n'ont pas considérablement augmenté, on observe une progression de 2 % mais par contre le taux de refus de tri a nettement baissé ce qui confirme que la performance ne semble pas diminuer la qualité du tri obtenu.

Plusieurs collectivités du SMVO ont profité de ce nouveau process, permettant de recevoir la collecte sélective en deux flux (emballages et papiers séparés) ou en flux mélangés, pour modifier leur mode de collecte et organiser une collecte dite en mono flux. Cette modification du mode de collecte s'est organisée, à partir de septembre 2012, sur environ les deux tiers de la population du territoire.

Avec la modernisation du process du centre de tri, une salle de caractérisation a été organisée à l'intérieur même du process. Cette salle de caractérisation va permettre d'analyser en continu les collectes sélectives entrantes. Une personne vient d'être recrutée par le SMVO pour organiser ces caractérisations et ainsi pouvoir analyser le contenu de ces collectes sélectives.

LE PAPIER ET LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

La communication sur les nouvelles consignes de tri, réalisée auprès des collectivités et des habitants, a permis de relancer le tri de manière générale. De plus, une grande partie des collectivités du SMVO a profité de la modernisation du centre de tri pour modifier ses modes de collectes.

Le nouveau centre de tri offre la possibilité aux collectivités d'apporter leurs collectes en mélangeant les emballages et les papiers et journaux. Auparavant, il était indispensable pour le bon fonctionnement du centre de tri que les deux flux soient séparés.

Ces changements de mode de collecte ont été effectués principalement durant le dernier trimestre de l'année 2012. Les collectivités concernées ont profité de l'occasion pour rappeler les consignes du tri en général.

Écofolio, éco-organisme en charge de la collecte des papiers, a changé son message également. Avant, nous parlions des Journaux Revues Magazines lorsque les consignes étaient évoquées, aujourd'hui, on parle de matière "papier" en général ce qui élargit considérablement les possibilités.

Alors que les messages de prévention et les "stop pub" sont largement proposés par les collectivités, on observe une évolution du gisement dans les caractérisations réalisées sur les balles de papiers.

03

CENTRE DE TRI MODERNISÉ

LE VERRE, UN ÉTAT DES LIEUX EN VUE D'OPTIMISER LES RÉSULTATS

En milieu d'année 2012, un état des lieux sur la collecte du verre a été organisé par les services techniques du SMVO.

Cet état des lieux doit permettre d'identifier les aménagements nécessaires à l'amélioration des résultats de la collecte du verre qui ne cesse de diminuer d'année en année sur le territoire. Le nettoyage des points de collecte, la mise en place de nouveaux points de collecte... et d'autres

actions à mener sont définis afin d'améliorer la performance de collecte du verre. Un appel à projets auprès des collectivités adhérentes permettant une participation financière du SMVO pour relancer le tri du verre est en cours. Parallèlement, une campagne de communication viendra relancer ce sujet dans le courant de l'année 2013.

Cet état des lieux s'est accompagné du recrutement d'un poste équivalent plein temps.

*trier, c'est
tout un art.*



4

CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



> Quand les déchets deviennent source d'énergie !

La valorisation énergétique consiste à extraire d'un gisement de déchets son pouvoir calorifique pour produire de l'énergie (thermique et électrique) et des sous-produits valorisables (mâchefers, métaux ferreux et non ferreux).

Le Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul **produit de l'énergie** utilisée de différentes façons :

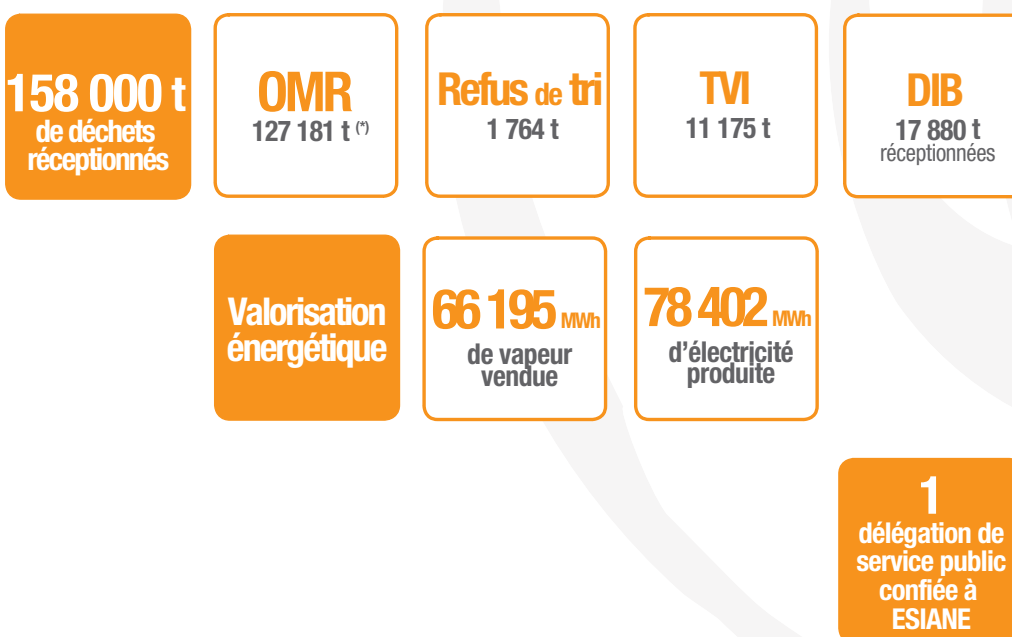
- par la production d'électricité :

après conversion dans une turbine permettant d'alimenter les besoins de l'installation ou de fournir de l'électricité au réseau EDF,

- par la production de vapeur :

utilisée dans le process des industries locales (VSP Utilities) et bientôt dans le réseau de chaleur de la ville de Nogent-sur-Oise.

Les mâchefers, résidus de la combustion, après maturation sont utilisés en sous-couche routière.



(*) Tonnage reçu au CVE



Philippe MARINI, Président du SMVO, Jean-François DARDENNE, Maire de Nogent-sur-Oise et Hubert GARIN, Président d'Esiane, ont signé le 29 mars 2012 une convention pour la réalisation du raccordement du Centre de Valorisation Énergétique du SMVO au réseau de chaleur de la ville de Nogent-sur-Oise.

Une nouvelle source de chaleur pour Nogent-sur-Oise issue de la combustion des déchets

Du déchet ... à l'énergie distribuée au réseau de chauffage urbain

> Les déchets = un combustible.

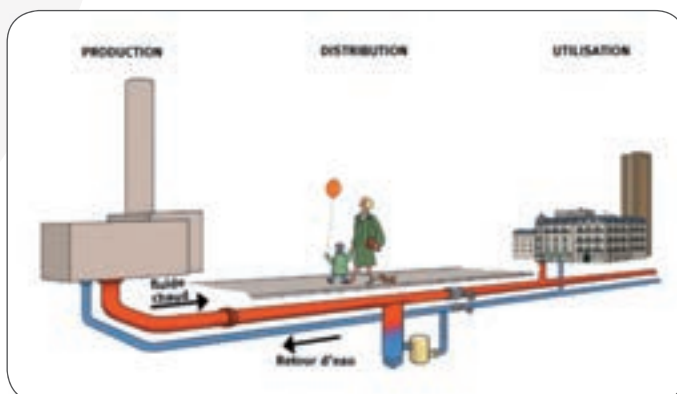
La valorisation énergétique consiste à extraire d'un gisement de déchets son pouvoir calorifique pour produire de l'énergie (thermique et électrique) et des sous-produits valorisables (mâchefers, métaux ferreux et non ferreux).

Les déchets sont introduits dans les trémies de chargement des différents fours. Au démarrage, la température des fours est amenée par des brûleurs à gaz à 850°C minimum. Puis les déchets servent de combustibles : plus aucun apport d'énergie extérieure n'est alors nécessaire. Les déchets jouent le rôle de carburant solide lors de la réaction de combustion qui s'opère dans les fours. En effet, ils possèdent une énergie interne (dite aussi énergie potentielle) qui est mise en œuvre lors de la réaction, énergie qui est transformée à son tour en chaleur.

La chaleur issue de la combustion est à la fois rayonnée et transportée par les fumées. Sous cette forme, elle est difficilement exploitable. Il est nécessaire dès lors de la récupérer via une chaudière, dont chaque four est équipé, et de la transformer en vapeur surchauffée envoyée au Groupe Turbo-Alternateur où elle va être valorisée sous forme d'énergie électrique et thermique. Sous cette forme, la chaleur peut être transportée et distribuée.

> Pour fournir la chaleur au réseau de chauffage urbain de la ville de Nogent-sur-Oise, deux échangeurs, d'une puissance chacun de 5 MW, vont être installés par le SMVO : ces échangeurs récupèrent la vapeur sous-tirée sur la turbine et produiront les 37 000 MWh_{therm}/an qui alimenteront le réseau en eau surchauffée à 105°C.

> Pour que cette fourniture d'énergie soit opérationnelle pour 2014, la ville de Nogent-sur-Oise et le SMVO se sont engagés pour réaliser le raccordement du Centre de Valorisation Énergétique au réseau de chauffage urbain de la ville de Nogent-sur-Oise.



> Ce raccordement au réseau de chauffage urbain permet au centre de Villers-Saint-Paul d'optimiser sa production énergétique en s'ajoutant aux 53 000 MWh d'électricité distribués sur le réseau EDF et à la fourniture des 60 000 tonnes de vapeur à la plate-forme chimique en vis-à-vis de l'usine. Le coefficient d'efficacité énergétique du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul passe ainsi de 0,67 à 0,77. Le centre était déjà classé comme producteur d'énergie au sens de la nouvelle Directive cadre déchets européenne et donc reconnu comme un mode de valorisation, et non pas d'élimination des déchets. Combinant bénéfices environnementaux, énergétiques et économiques, le raccordement du CVE au réseau de chauffage urbain s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable.

Une nouvelle source de chaleur issue des déchets pour 6 600 Nogentais

> Les 37 000 MWh therm. permettront de chauffer près de 6 600 habitants des quartiers résidentiels.

> Cette fourniture d'énergie contribue largement à alimenter le réseau de chauffage urbain de la ville de Nogent-sur-Oise car elle représente 87 % d'énergie renouvelable distribuée sur le réseau dont la capacité totale est de 42 500 MWh thermiques.

Actuellement, les travaux de raccordement sont en cours. Le réseau de chaleur devrait être opérationnel dès 2014.

EXPLOITATION DU CVE

L'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul a été confiée par le SMVO à la société Esiane (Groupe TIRU / NOVERGIE), qui détient jusqu'en 2019, un contrat de Délégation de Service Public du site, qui reste propriété du SMVO.

Ce Centre de Valorisation Énergétique est autorisé, par arrêté préfectoral, à traiter au maximum 173 250 tonnes de déchets dont le pouvoir calorifique est de 2 100 kcal/kg.

La capacité maximum du Centre de Valorisation Énergétique inscrite dans l'arrêté préfectoral est de 157 500 tonnes de déchets d'ordures ménagères et, est limitée à 173 250 tonnes en ajoutant des Déchets Industriels Banals de l'Oise (DIB).

En 2012, le Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul a reçu 140 120 tonnes (OM + TVI⁽¹⁾ + refus de tri) d'ordures ménagères et 17 880 t de DIB.

Sur le tonnage réceptionné (158 000 t), 9 411 tonnes ont été ré-évacuées pendant les arrêts techniques, pour être stockées sur d'autres installations pendant les travaux.

On note une légère augmentation des tonnages entrants au Centre de Valorisation Énergétique, ceci est le résultat positif de l'intégration de la Communauté de Communes des Sablons au sein du SMVO. Les tonnages provenant des déchetteries (TVI) et les refus de tri ont quant à eux diminué.

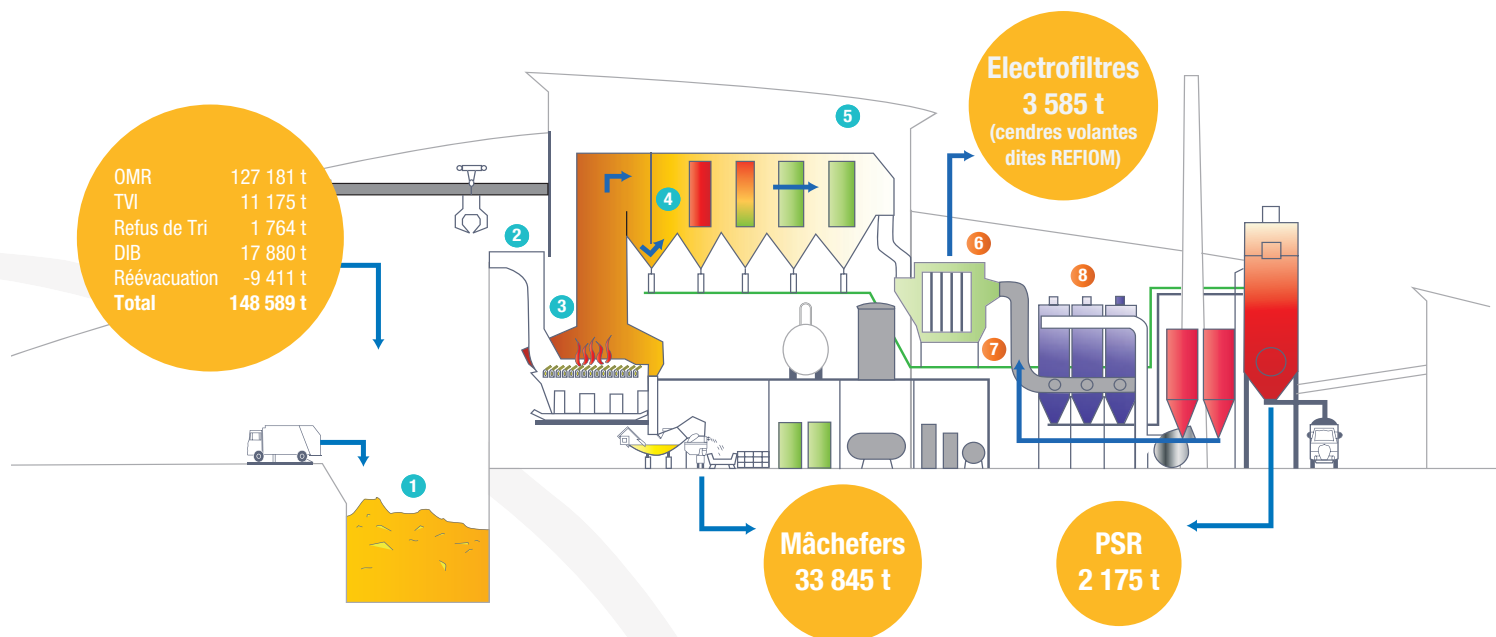
L'installation de valorisation énergétique nécessite un apport régulier d'ordures ménagères et d'autres déchets dits industriels banals.

La modification des apports avec plus de DIB entraîne une hausse du pouvoir calorifique des déchets traités, ce qui réduit la capacité thermique des installations et entraîne une usure prématurée des chaudières. Des travaux de rénovation des chaudières ont été

réalisés en 2012 et ont permis de limiter le nombre des arrêts inopinés observés les années précédentes.

La baisse des ratios d'ordures ménagères observée depuis plusieurs années est de 3 % par an, depuis 2006 et atteint même 4,5 % en 2012. En 2013, c'est la Communauté de Communes du Canton d'Attichy qui a rejoint le SMVO. Cette nouvelle intégration permettra de compenser partiellement la baisse tendancielle de la production d'OMR. Il est donc stratégique pour le SMVO d'envisager de nouveaux partenariats avec des groupements de collectivités à la recherche de solutions pour le traitement de leurs déchets.

FONCTIONNEMENT DU CVE



L'INCINÉRATION

- 1 Après déchargement du train à leur arrivée au Centre de Traitement Principal VERDI, les déchets non recyclables sont amenés au Centre de Valorisation Énergétique et déversés dans la fosse de réception.
- 2 Un grappin récupère les déchets et les déverse dans les trémies de chargement des fours.
- 3 A l'intérieur des fours, les déchets sont répartis sur la grille et leur combustion s'effectue en une heure environ.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- 4 Les gaz chauds issus de la combustion circulent dans une chaudière. L'échange thermique qui en résulte permet de produire de la vapeur.
- 5 La vapeur alimente un groupe turbo-alternateur à condensation qui permet une valorisation optimisée grâce à la cogénération, c'est à dire la production de deux types d'énergie : l'électricité (revendue à EDF) et la vapeur revendue à VSPU (plate-forme chimique).

LE TRAITEMENT DES FUMÉES S'ORGANISE

- 6 Le passage dans l'électrofiltre permet le captage des cendres volantes et poussières.
- 7 Le « lavage » des fumées s'effectue suivant un procédé dit sec avec du bicarbonate de sodium.
- 7 Une injection de charbon actif permet la captation des dioxines/furanes et du mercure.
- 8 Les métaux lourds sont piégés dans le filtre à manches.

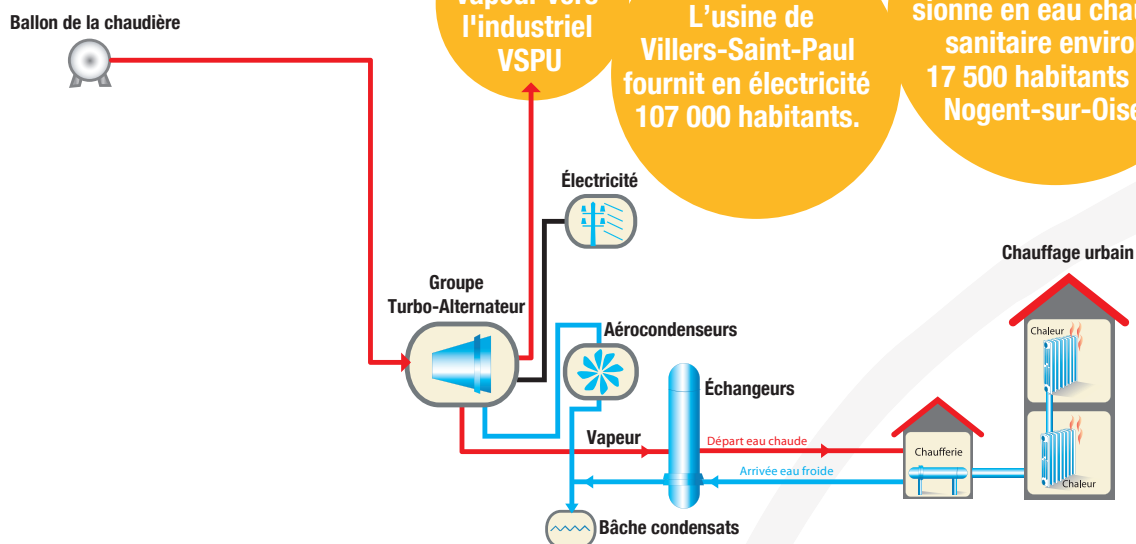
Quantités entrantes et traitées en tonnes

TONNES	2011	2012
Ordures Ménagères résiduelles (OMR)	123 516	127 181
Encombrants de déchetteries (TVI)	12 117	11 175
Déclassement / refus de tri	2 406	1 764
(1) Total déchets ménagers	138 039	140 120
(2) Déchets Industriels Banals (DIB)	21 622	17 880
Total déchets (1+2)	159 661	158 000
Évacuation des tonnages pour arrêts techniques (entretien)	-18 715	-9 411
Total traité	140 946	148 589

PRODUCTION D'ÉNERGIE

04

CENTRE DE VALORISATION ÉNERGETIQUE



PRODUCTION D'ÉNERGIE

HEURES DE MARCHE	DISPONIBILITÉ	ARRÊTS TECHNIQUES		PRODUCTION DE VAPEUR (TONNES)	TONNAGES DÉCHETS TRAITÉS
		Nombre	Durée		
Ligne n°1					
7 694 h 25	87,60 %	53	1 089 h 15	240 842	76 587
Ligne n°2					
7 794 h 23	88,73 %	45	989 h 20	242 680	74 492

La livraison de vapeur auprès de VSPU (plate-forme chimique voisine) s'élève à 66 195 MWh en 2012. Le Groupe Turbo Alternateur a fonctionné 8 335 h, soit une disponibilité de l'équipement de 95,16%.

Production électrique : 78 401 MWh électriques contre 74 682 MWh en 2011.

Autoconsommation sur site : 12 207 MWh électriques.

Vente électrique : 66 195 MWh en 2012 contre 63 141 MWh en 2011.

Achat d'électricité sur le site en 2012 : 380 MWh.

LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions atmosphériques du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul sont contrôlées d'une part par l'exploitant (arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation) et d'autre part par des laboratoires extérieurs, non seulement dans le cadre d'un contrôle réglementaire (arrêté ministériel du 20 septembre 2002) mais aussi lors de contrôles demandés par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Tout au long de l'année, l'exploitant contrôle les émissions atmosphériques et analyse en temps réel les poussières, les oxydes d'azote, l'acide chlorhydrique, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et les carbonés organiques (COT).

Outre leur envoi à la DREAL, les résultats mensuels sont en ligne

sur le site Internet du SMVO et sont ainsi à la disposition du grand public, des communes d'accueil et riveraines de l'installation et de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS).

Deux campagnes annuelles de mesures sont également réalisées par un laboratoire indépendant afin de valider les résultats. Ces contrôles périodiques semestriels ont été effectués :

- pour la ligne 1, le 3 avril et le 10 octobre 2012 ;
- pour la ligne 2, le 29 mars et le 12 octobre 2012.

A la demande de la DREAL, un bureau de contrôle a été mandaté pour assurer des contrôles inopinés des effluents gazeux sur les deux lignes :

- première intervention le 25 septembre 2012 pour la ligne 1 ;
- deuxième intervention le 6 novembre 2012 pour la ligne 2.

En 2012, les rejets atmosphériques du CVE n'ont jamais dépassé les seuils fixés par la législation et l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du 9 janvier 2006.

Le Centre de Valorisation Énergétique sera équipé de dispositifs de mesures en semi-continu des dioxines et furannes dès mai 2013. Dans un souci permanent de transparence, le SMVO a souhaité mettre en place ces systèmes de prélèvement avant la date butoir fixée par l'arrêté ministériel au 1^{er} juillet 2014.

LA CLIS

La CLIS s'est réunie le 21 juin 2012 sur le site dans la salle VERDI, sous la présidence de Madame JACQUOT, Secrétaire Générale adjointe de la sous-préfecture de Senlis.

Une information particulière a été donnée au sujet du Pouvoir Calorifique Inférieur, sujet à questionnement de la part de plusieurs associations présentes à la CLIS. Le PCI des Déchets Industriels Banals est plus important que celui des ordures ménagères résiduelles. Le PCI des DIB a tendance à endommager prématurément les fours. Il faut donc réussir à maîtriser les flux entrants de DIB de façon à limiter l'usure prématurée. Il est donc important pour le SMVO et l'entretien de son Centre de Valorisation Énergétique que les apports en ordures ménagères ne diminuent pas trop proportionnellement aux DIB. C'est l'une des raisons pour lesquelles le SMVO est à la recherche de nouveaux adhérents. La production d'ordures ménagères est en baisse de 3 % par an depuis 2005. Il est donc impératif de stabiliser la baisse en accueillant de nouveaux adhérents. Ainsi, la venue de la Communauté de Communes des Sablons en janvier 2012 a permis de limiter la proportion de DIB par rapport aux ordures ménagères résiduelles. Parallèlement, les techniciens d'Esiane Sita détenteur de la délégation de service public pensent que la mise en place de nouvelles consignes de tri va permettre de limiter le PCI des ordures ménagères.

LES RÉSIDUS DE TRAITEMENT

Les RÉFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères) sont des résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution.

Ils comprennent :

- > les cendres volantes ;
- > les résidus de neutralisation des fumées ;
- > les gâteaux de filtration des eaux de lavage des fumées ;
- > les cendres captées sous les chaudières.

3 585 tonnes de RÉFIOM produites au cours de l'année 2012 représentant 2,27 % du tonnage entrant. Ces RÉFIOM sont stabilisés avant d'être stockés en Centre de Stockage Autorisé de classe 1, à Villeparisis.

Les PSR (Produits Sodiques Résiduels) sont des réactifs ayant capté les composés indésirables (acides et dioxines) au niveau du filtre à manches. Ils sont composés principalement de bicarbonate de sodium et de

> Mesures des rejets du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul

04

CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

MESURES CONTINUES

CVE à Villers-Saint-Paul : ligne 1 (en-dessous des seuils réglementaires)

	Valeurs limites d'émission (*)	01/12	02/12	03/12	04/12	05/12	06/12	07/12	08/12	09/12	10/12	11/12	12/12
SO ₂ Dioxyde de soufre	25 mg/Nm ³	5,08	6,35	8,30	10,11	12,28	11,21	7,21	6,01	4,73	4,80	4,65	3,01
NOx Oxydes d'azote	200 mg/Nm ³	174,92	182,69	180,37	176,02	185,49	188,44	170,10	178,58	155,14	154,86	158,86	158,40
HCl Acide chlorhydrique	10 mg/Nm ³	3,99	5,15	5,95	6,26	5,61	5,45	6,19	5,98	5,01	4,72	5,05	4,65
CO Monoxyde de carbone	30 mg/Nm ³	3,94	4,88	7,11	5,61	6,32	4,89	3,70	3,47	2,85	3,01	3,59	3,32
Poussières	5 mg/Nm ³	0,00	0,01	0,01	0,16	0,00	0,00	0,19	0,22	0,29	0,30	0,30	0,29

CVE à Villers-Saint-Paul : ligne 2 (en-dessous des seuils réglementaires)

	Valeurs limites d'émission (*)	01/12	02/12	03/12	04/12	05/12	06/12	07/12	08/12	09/12	10/12	11/12	12/12
SO ₂ Dioxyde de soufre	25 mg/Nm ³	3,42	4,04	2,68	1,96	2,99	7,07	6,87	6,26	6,20	5,44	5,25	3,97
NOx Oxydes d'azote	200 mg/Nm ³	181,87	180,41	177,46	181,90	180,20	182,94	173,79	182,62	181,20	183,67	187,67	184,50
HCl Acide chlorhydrique	10 mg/Nm ³	3,19	4,94	5,42	5,54	5,47	6,91	7,39	6,04	8,25	7,60	7,02	6,70
CO Monoxyde de carbone	30 mg/Nm ³	2,85	3,36	4,05	3,89	4,05	6,94	3,13	2,45	2,94	2,67	1,99	1,97
Poussières	5 mg/Nm ³	0,00	0,00	0,15	0,01	0,01	0,01	0,28	0,29	0,31	0,29	0,30	0,30

(*) applicables depuis l'Arrêté du 20 sep. 2002 (Applicable au 28/12/2005)

SUIVI PÉRIODIQUE (2 contrôles par an)

CVE à Villers-Saint-Paul : ligne 1 (en-dessous des seuils réglementaires)

	Valeurs limites d'émission (*)	03/05/2011	08/11/2011
Dioxines et furannes	0,1 ng/Nm ³	0,0196	0,0150

CVE à Villers-Saint-Paul : ligne 2 (en-dessous des seuils réglementaires)

	Valeurs limites d'émission (*)	16/06/2011	09/11/2011
Dioxines et furannes	0,1 ng/Nm ³	0,0068	0,0070

(*) applicables depuis l'Arrêté du 20 sep. 2002 (Applicable au 28/12/2005)

Ces contrôles montrent la bonne conduite de l'installation : les résultats sont 50 fois inférieurs à la norme pour certaines mesures. Aucun dépassement des valeurs limites n'est constaté.

charbon actif, revalorisés par la société RESOLEST, en Meurthe-et-Moselle. Cette opération consiste à séparer les polluants du bicarbonate, ce qui permet de valoriser par réemploi le sel obtenu.

Les PSR représentent 2 175 tonnes, soit 1,38 % du tonnage entrant.

Les mâchefers produits par le Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul sont des résidus non dangereux issus de l'incinération des ordures ménagères. Ils sont directement récupérés en sortie de fours et sont constitués de matières minérales (verre, silice, alumine, calcaire, chaux), d'imbrûlés (inférieurs à 3 %) et de métaux ferreux et non ferreux.

La production de mâchefers, en 2012, est de 33 845 tonnes dont :

- > 2 642 tonnes de métaux ferreux ;
- > 208 tonnes de métaux non ferreux ;
- > 30 995 tonnes de mâchefers déferpillés qui sont valorisés en sous-couche routière.

Il existe 3 catégories de mâchefers, définies par leurs caractéristiques physico-chimiques :

- > **Catégorie "M"** : les mâchefers qui doivent faire l'objet d'une maturation avant valorisation.
- > **Catégorie "V"** : les mâchefers valorisables.
- > **Catégorie "S"** : les mâchefers qui doivent être traités en centre de stockage des déchets ultimes de classe II. L'ensemble de la production de mâchefers répond à la norme NF X31-210.

Les mâchefers sont transportés majoritairement par voie ferrée (71 %), par route (25 %). Un essai de transport fluvial a été effectué, en avril 2012, pour 1 351 tonnes, soit 4 % de la production de mâchefers.

Ils sont traités sur la plate-forme de maturation de MRVO (Eurovia), située à Saint-Leu-d'Esserent et suivent une période de maturation pour parfaire les transformations physico-chimiques naturelles nécessaires à leur stabilisation.

Les encombrants de mâchefers s'élèvent à 325 tonnes.

5

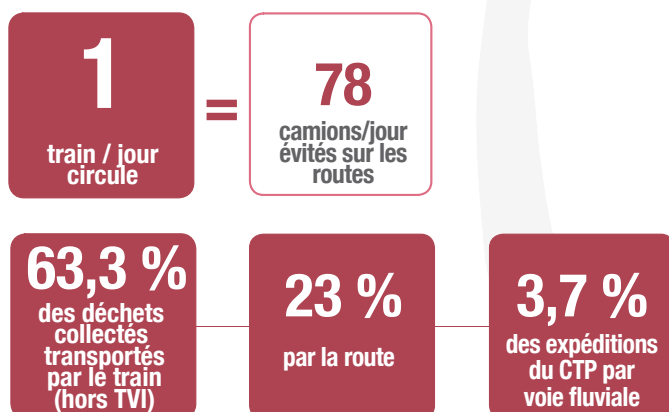
QUAIS DE TRANSFERT ET PLATE-FORME FERROVIAIRE



> Le transport alternatif un choix confirmé

Tous les déchets collectés en porte à porte sont transportés par le train quotidiennement. Avec la modernisation du centre de tri, les collectes en porte à porte (emballages et papiers) ont été détournées vers le centre de tri de Rochy-Condé durant la période des travaux. Seuls les déchets collectés dans les communes voisines de Villers-Saint-Paul sont dirigés directement vers le Centre de Traitement Principal.

Les mâchefers sont également transportés par le train vers la plate-forme de maturation de Saint-Leu-d'Esserent, ainsi que les papiers-journaux et magazines triés qui sont envoyés par le train ou par voie fluviale vers la papeterie UPM Chapelle Darblay, près de Rouen.





NOUVEAUTÉS 2012

Le transport alternatif des déchets : un choix confirmé par le SMVO !

La rationalisation du transport des bennes sur les quais de transfert entraîne la fermeture du quai de Verberie.

Le SMVO, en partenariat avec le groupement SEV, mandataire pour le transport et l'exploitation des quais de transfert, a réétudié le schéma global de transport des déchets ménagers sur le territoire. Il en résulte une rationalisation nécessaire des trajets, et une plus grande logique dans le choix des points de vidage pour les bennes de collecte. C'est ainsi que le quai de transfert de Verberie a progressivement cessé son activité d'accueil des déchets pour être fermé le 1^{er} avril 2012. La collecte des collectivités concernées a été redirigée de cette façon : L'Aire Cantilienne, les Pays d'Oise et d'Halatte ainsi qu'une partie des Trois Forêts directement vers le Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul, tandis que Cœur Sud Oise a été prise en charge par le quai de transfert d'Ormoy-Villers. La Basse Automne, ainsi qu'une partie du Pays des Sources vont vider leurs collectes sur le quai de Saint-Leu-d'Esserent.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les quais de transfert de Verberie et d'Estrés-Saint-Denis sont utilisés comme base logistique pour la nouvelle régie des camions des bennes de déchetteries. Des travaux d'aménagement sont en cours pour réaliser des bureaux qui serviront à l'ensemble du personnel de la régie.

D'avril à fin juillet, les collectes sélectives sont dirigées vers le centre de tri de Rochy-Condé

Durant toute la période de l'expérimentation des nouvelles consignes de tri pendant laquelle les travaux de modernisation étaient en cours de réalisation, les collectes sélectives étaient redirigées vers le centre de tri de Rochy-Condé.

Depuis octobre 2012, un nouveau mode de transport alternatif utilisé : le transport fluvial pour les papiers

Le 1^{er} octobre 2012, le SMVO signait un contrat avec UPM Chapelle Darblay pour la récupération des papiers. Une partie des papiers sortants du centre de tri seront ainsi transportés par péniche vers UPM Chapelle Darblay, à Grand-Couronnes en Seine Maritime, courant 2013.



LA PLATE-FORME FERROVIAIRE

La plate-forme ferroviaire de Villers-Saint-Paul est exploitée par Esiane, dans le cadre de la délégation de service public.

Dans le cadre de cette prestation, Esiane assure aussi le lavage des caissons ainsi que leur entretien et leur réparation.

Les vieux papiers étaient depuis quelques années évacués par train depuis Villers-Saint-Paul, vers l'usine de recyclage Norske Skog Golbey, située dans les Vosges jusqu'au 30/09/2012 (cf : p. 36). Norske Skog apporte dans le cadre de son contrat, des moyens

propres en wagons et traction, pour effectuer ce transport.

Esiane, dans le cadre d'un contrat spécifique avec son prestataire MRVO traitant les mâchefers, loue directement à Ecorail 5 wagons supplémentaires de même type.

05

QUAIS DE TRANSFERT

L'ORGANISATION FERROVIAIRE

Pour organiser ce transport alternatif à la route, plusieurs intervenants sont nécessaires :

Dans le cadre du marché SEV :

- > **Ecorail**, présent sur le site de Villers-Saint-Paul, organise au quotidien la logistique de transport ferroviaire. Il assure la présence des moyens techniques nécessaires à la bonne exploitation des quais de transfert et de la plate-forme ferroviaire, en veillant à ce que le bon nombre de wagons et caissons soit disponible, et réparti selon les besoins de chaque quai. Ecorail assure également la maintenance du parc de wagons SMVO.
- > **VFLI** est une entreprise ferroviaire, appartenant au groupe **SNCF Participation**. Elle assure la traction des wagons SMVO sur le réseau ferré, en mettant à disposition une motrice dédiée.

Dans le cadre de ce schéma de transport, le SMVO a choisi :

- > De louer en direct des wagons plats multi-berces, spécifiques à nos types de caissons, auprès de la société ERMEWA (Ex France Wagons). Pour assurer correctement le service ferroviaire, le SMVO loue 50 wagons de ce type.
- > D'être gestionnaire direct (candidat autorisé) auprès de **Réseau Ferré de France** (RFF) pour la gestion des embranchements ferroviaires de chaque site, ainsi que pour la gestion des sillons ferroviaires (droits de réservation et de circulation). Cette gestion est déléguée par le SMVO à l'entreprise ferroviaire VFLI.



LES TONNAGES ENTRANTS

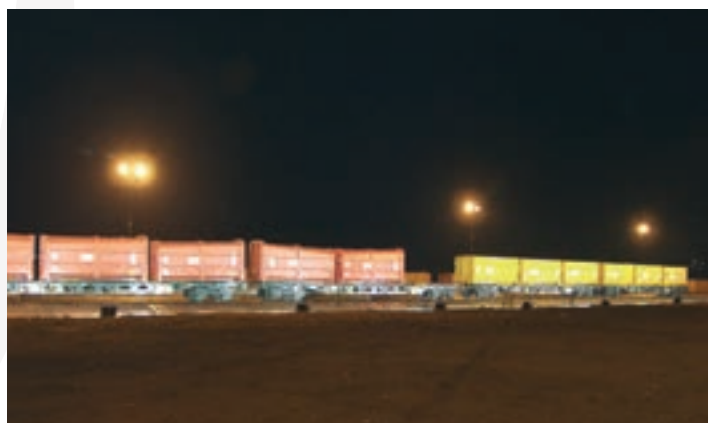
À chaque arrivée d'un camion de collecte, une opération de pesée sur un pont bascule est effectuée, sous le contrôle d'un agent SITA. L'ensemble de ces pesées est centralisé au siège du syndicat, pour être ensuite analysé et validé par nos

services, puis par chaque adhérent, afin de permettre la facturation mensuelle des tonnes d'ordures ménagères résiduelles et la validation des tonnes d'emballages et revues, journaux magazines.

Tonnes	Collectivités desservies	OM	Emballages	Papiers	MONOFLUX	Total QT
Quai de Saint-Leu	Aire Cantilienne, Ruraloise, Pierre Sud Oise, Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Plailly, Sablons, CAC, Trois Forêts	21 403	1 372	1 093	574	24 442
Quai de Compiègne	Basse Automne, Pays d'Oise, Pays du Noyonnais, Agglomération de Compiègne, Plaine d'Estrées, Pays de Valois	27 637	2 049	1 885	608	32 179
Quai de Verberie	CAC, Trois Forêts, Basse Automne, Cœur Sud Oise, Pays d'Oise	2 360	387	284	0	3 031
Quai de Noyon	Pays du Noyonnais, Pays des Sources	14 398	1 218	1 240	0	16 856
Quai d'Ormoy-Villers	Cœur Sud Oise, Pays de Valois	15 417	1 496	993	118	18 024
TOTAL		81 215	6 522	5 495	1 300	94 532

C'est vers Villers-Saint-Paul, sur la plate-forme ferroviaire du centre de traitement principal, que les wagons de déchets ménagers sont acheminés via les 5 quais de transfert rail/route.

La collecte des collectivités concernées a été redirigée de cette façon : L'Aire Cantilienne, le Pays d'Oise et d'Halatte ainsi qu'une partie des Trois Forêts directement vers le Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul, tandis que Cœur Sud Oise a été prise en charge par le quai de transfert d'Ormoy-Villers. La Basse Automne, ainsi qu'une partie du Pays des Sources vont vider leurs collectes sur le quai de Saint-Leu-d'Esserent.



Les enjeux

- > Vers une optimisation du coût du transport alternatif grâce à la nouvelle arrivée de la CC des Sablons au 01/01/2012 et de la CC du Canton d'Attichy au 25 avril 2013.



6

DÉCHETTERIES DU RÉSEAU VERDI





> Une nouvelle carte à puce pour les usagers des déchetteries

En 2012, on observe une nette diminution de la progression des apports en déchetterie (+ 2,8 % en 2012 contre 16,8 % en 2011) et le nombre de visites progresse légèrement.

Augmentation
des apports

+ 2,8 %

25^(*)
déchetteries
en service

10
déchetteries
équipées d'un
espace recyclerie

670 519
visites

98 161 t
collectées

11 175 t
en énergie

21 249 t
en compostage

44 661 t
en recyclage

20 359 t
stockées

717 t
incinérées

78,5%
valorisés

53
emplois

50
agents

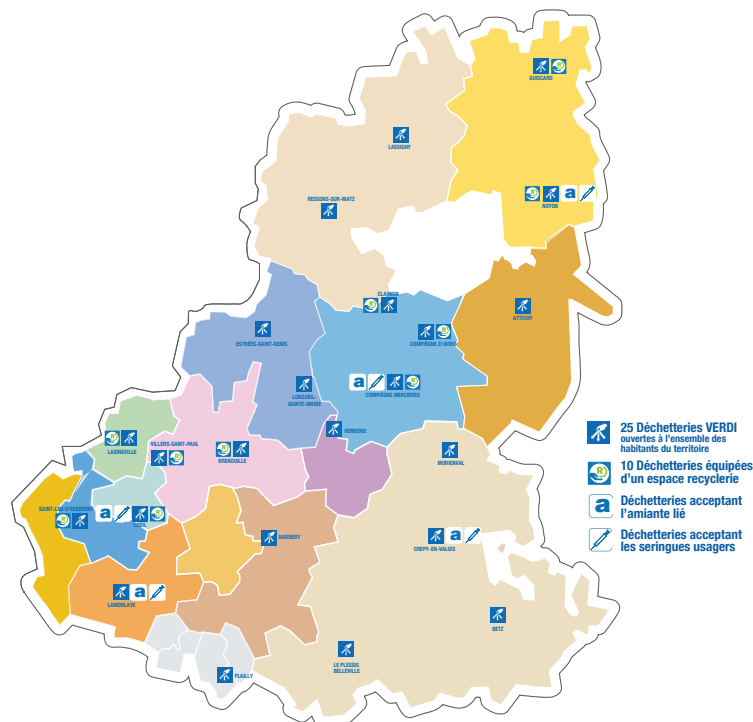
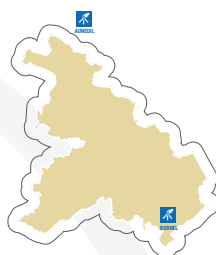
3
coordonnateurs

DEUX NOUVELLES DÉCHETTERIES

Avec l'arrivée de la Communauté de Communes des Sablons, deux nouvelles déchetteries : Auneuil et Bornel

La Communauté de Communes des Sablons, située dans le canton de Méru à proximité de Beauvais, a souhaité adhérer au SMVO au 1^{er} janvier 2012. La Communauté de Communes des Sablons, constituée de 25 communes, compte aujourd'hui 34 223 habitants.

Au regard de son éloignement géographique avec le réseau de déchetteries VERDI et dans l'attente de solutions alternatives ou définitives, il a été convenu que ses habitants continueraient de bénéficier de l'accès à la déchetterie du Beauvaisis, située à Auneuil, dans le cadre d'une convention avec la Communauté du Beauvaisis et de celle de Bornel, dans le cadre d'un marché public conclu avec l'entreprise Sanet-Butin-Sedic, propriétaire du site. Avec ces deux déchetteries, le SMVO met 24 déchetteries à disposition gratuitement de ses habitants, particuliers et professionnels, de son territoire. Le 25 avril 2013, c'est la Communauté de Communes du Canton d'Attichy qui est venue rejoindre le SMVO. La déchetterie d'Attichy vient compléter le réseau qui comptabilise ainsi 25 déchetteries.



LA NOUVELLE CARTE D'ACCÈS

Depuis octobre 2012, la nouvelle carte d'accès aux déchetteries VERDI est demandée par les agents de déchetteries à chaque passage. Pour obtenir cette carte d'accès il faut en faire la demande auprès des services du SMVO. Un formulaire de demande est téléchargeable sur le site Internet du SMVO.

Au 1^{er} mai 2013, nous comptons plus de 70 000 détenteurs de carte d'accès sur le territoire du SMVO, mais le nombre de demandes de carte ne cesse d'augmenter. Certains usagers occasionnels n'ont pas encore fait leur demande de carte.

Ces cartes vont permettre d'identifier les usagers des déchetteries, particuliers, services techniques, professionnels ou autres, et pour chaque type d'usagers, leurs habitudes, les déchetteries qu'ils fréquentent le plus souvent et le type de déchets qu'ils apportent régulièrement. A terme, il sera possible de conseiller certains usagers et de favoriser des pratiques susceptibles de limiter les déchets à traiter et d'éviter la saturation de certaines déchetteries ou à l'inverse

Plus de 70 500 accès à la déchetterie ont été délivrés depuis avril 2012.



inciter les usagers à fréquenter davantage les déchetteries moins utilisées.

Aujourd'hui, un peu moins d'un foyer sur deux possède une carte de déchetteries VERDI. Ce n'est pas encore suffisant même si une partie de la population vivant en habitat vertical ressent moins la nécessité d'aller en déchetterie.

Types de carte	Total
Particuliers	69 421
Collectivités (ST)	219
Professionnels	811
Associations payantes	40
Associations gratuites	21
Administration (Pompiers, Gendarmerie...)	10
TOTAL	70 522

LE PACKMAT À L'ÉCOSTATION DE LAMORLAYE

Une machine de compaction de bennes a fait son apparition sur l'écostation de Lamorlaye pour éviter que les bennes, en particulier de déchets verts, se trouvent très souvent saturées, ce qui oblige les agents à fermer prématurément l'écostation.

La version PK 421 de ce matériel a une double utilité :

- > compacter les bennes (déchets verts, bois, TVI, cartons), et ainsi gagner du volume de chargement en optimisant leur densité,
- > permettre de faire des échanges de bennes dans l'enceinte de la déchetterie en cas de retard d'enlèvement, ainsi, optimiser l'utilisation des bennes et donc éviter de les saturer.

Le SMVO propose des solutions pour permettre de satisfaire les besoins des usagers en mettant en place des systèmes qui permettent de limiter les rotations de bennes et ainsi laisser les déchetteries ouvertes.



UNE BENNE POUR LES PAPIERS ET CARTONS EN TEST

Une benne pour les papiers et cartons a été testée à la déchetterie de Compiègne Mercières en 2012.

La collecte sélective des cartons en déchetterie s'est arrêtée en 2007 sur la majorité des déchetteries du réseau lors de la mise en place de la filière Bois, faute de quai disponible.

En 2011, des caractérisations de bennes tout-venant incinérable (TVI) ont montré un tonnage élevé de papier et cartons compris entre 1 500 et 2 000 tonnes. Cela a donc relancé l'idée qu'il était nécessaire de mettre en place la collecte des cartons sur le réseau des déchetteries.

Un conteneur de 7 m³ sur roulette a été testé sur la déchetterie de Compiègne Mercières. Positionné en quai haut, ce conteneur est facilement déplaçable. Une première collecte (dispositif identique à un conteneur verre) de ce conteneur a déjà eu lieu. Nous testons aujourd'hui la collecte en mélange des emballages, papiers et cartons. Un mélange qui pourra être trié par notre nouveau centre de tri de Villers-Saint-Paul.

TRAVAUX À LA DÉCHETTERIE DE CLAIROIX

Les travaux en test à la déchetterie de Clairoux : résultats de l'enquête menée auprès des usagers sur le dispositif anti-chute.

Une étude menée auprès des usagers de la déchetterie de Clairoux concernant le dispositif anti-chute montre que les usagers déposent beaucoup de déchets verts : cela représente 18,6 % de leurs apports. Ils apportent aussi de grandes quantités de gravats. Les usagers ont remarqué les changements dans la déchetterie. Ils sont plutôt satisfaits de ces travaux car la presque majorité des usagers considère que ces nouveaux équipements (bavettes, systèmes quai à gravats et balises) rendent les conditions de dépôt plus sécurisantes.

Élargissement du dispositif anti-chutes

Les sept déchetteries les plus anciennes du SMVO, qui ne disposaient pas de dispositif anti-chutes, ont été équipées du système SECUQUAL.

Ce système rehausse tous les quais (sauf celui dédié aux gravats) d'une hauteur de 70 cm et comprend l'installation de bavettes. Il permet de sécuriser les dépôts, mais également d'optimiser le remplissage des bennes et ainsi d'éviter les déversements entre la benne et le quai. Les déchetteries concernées sont celles de Lassigny, Estrées-Saint-Denis, Villers-Saint-Paul, Brenouille, Guiscard, Compiègne ZI Nord et Longueil-Sainte-Marie.

Pour le système SECUBAC dédié aux quais gravats, il a été installé sur les déchetteries de Brenouille, Villers-Saint-Paul, Compiègne ZI Nord et Longueil-Sainte-Marie. Compte-tenu de la configuration de certains terrains, l'installation du système SECUBAC n'est pas compatible avec le mode d'exploitation. Pour les autres déchetteries concernées, un autre système est en cours d'étude.



LES TABLES ÉLEVATRICES

En partenariat avec le S.M.T.V.O., (Service de Médecine du Travail de la Vallée de l'Oise), une étude ergonomique a été réalisée auprès des agents d'exploitation de déchetteries.

Suite à cette étude, il a été décidé de mettre en place des tables élévatrices en test dans les déchetteries de Compiègne Mercières, Barbery, Crépy-en-Valois, Brenouille et Noyon. Ces tables élévatrices permettent d'améliorer les conditions de travail des agents en réduisant au maximum la manutention des D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) comme les chauffe-eaux ou encore les écrans cathodiques.



LES MARCHÉS DE TRAITEMENT

Au total, ce sont 98 161 tonnes de déchets acceptés dans les déchetteries en 2012, contre 95 471 tonnes en 2011, soit une progression de plus de 2,8 %.

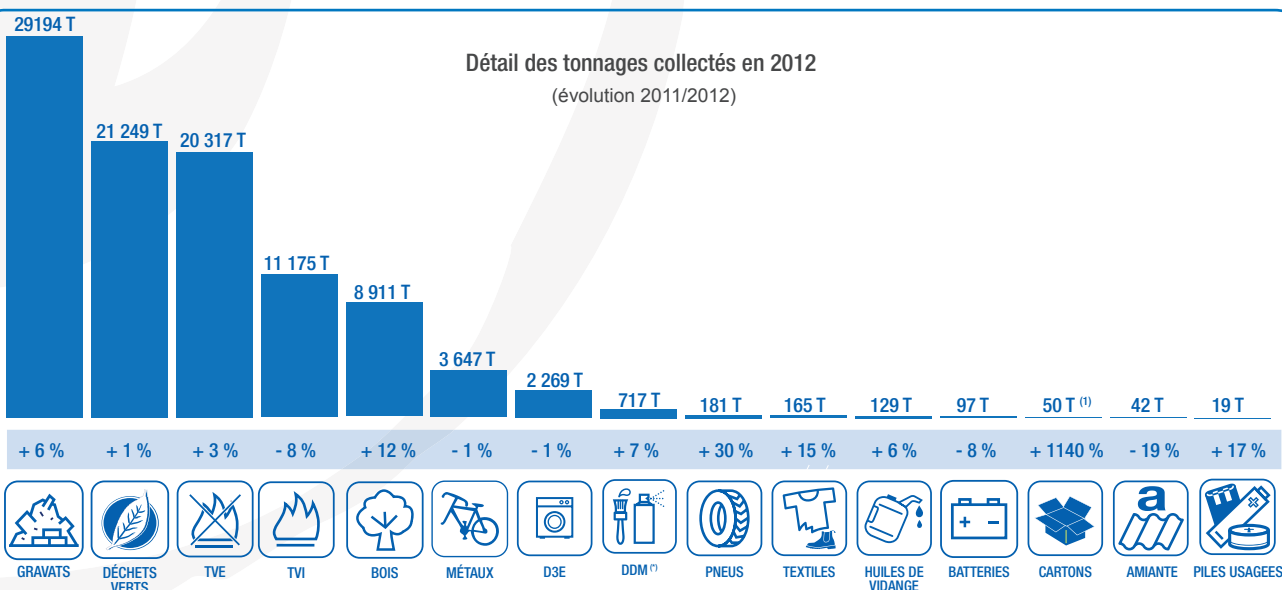
Augmentation
des apports en
déchetteries

+ 2,8 %

2012 : 98 161 t
2011 : 95 471 t

Marchés de traitement		2011	2012
Déchets verts	Tonnes	21 012	21 249
Terres et Gravats	Tonnes	27 523	29 194
TVE	Tonnes	19 680	20 317
TVI	Tonnes	12 082	11 175
Bois	Tonnes	7 930	8 911
Cartons	Tonnes	4	50
Ferrailles	Tonnes	3 694	3 647
Déchets Dangereux des Ménages ⁽¹⁾	Tonnes	669	717
Amiante	Tonnes	51	42
Batteries	Tonnes	105	97
D3E	Tonnes	2 301	2 269
Piles usagées	Tonnes	16	19
Huiles moteur	Tonnes	122	129
Pneus	Tonnes	139	181
Textiles	Tonnes	143	164
TOTAL		95 471	98 161
Nombre de visites		663 359	670 519
Ratio par visite	kg/visite	143,9	146,4

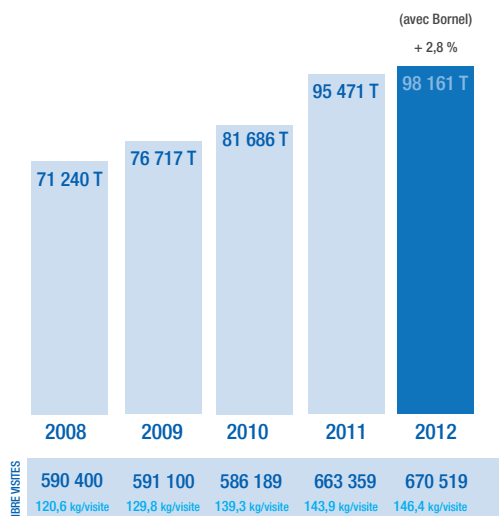
⁽¹⁾ hors batteries.



⁽¹⁾ dont 45 T provenant de la déchetterie de Bornel

⁽¹⁾ Déchets Dangereux des Ménages hors batteries

Évolution des apports en déchetteries



PROJETS 2013

Travaux :

Déchetterie de Crépy-en-Valois :

Un terrain potentiel a été identifié pour reconstruire la déchetterie de Crépy-en-Valois. Le SMVO travaille avec la ville de Crépy-en-Valois en vue de l'acquisition et de la viabilisation de ce site.

Déchetterie sur le territoire de la CC des Trois Forêts :

Les déchetteries les plus proches, celles de Lamorlaye et de Barbéry, sont situées sur le territoire de l'Aire Cantilienne et de Cœur Sud Oise. Les services du Syndicat se sont rapprochés de la collectivité pour trouver un terrain qui puisse convenir.

Déchetteries dans le secteur Nord :

L'objectif est de compléter la desserte de la CC du Pays des Sources et soulager la déchetterie de Noyon fortement fréquentée.

Un terrain, proposé par la Communauté de Communes du Pays des Sources à Ecuville est en cours d'acquisition.

La déchetterie de Noyon, trop exiguë, sera reconstruite sur un terrain proposé par la Communauté de Communes.

Un terrain est à l'étude pour une opération équivalente à Brenouille.



7

DÉCHETS VERTS



> Les déchets verts

(Porte à porte et Services Techniques)

Les déchets verts collectés en porte à porte ou par les services techniques des collectivités sont apportés sur des plates-formes locales pour y être valorisés.

En 2012, on observe une hausse des tonnages des déchets verts collectés en porte à porte et par les services techniques des collectivités et parallèlement les apports volontaires de déchets verts en déchetteries augmentent également.

30 029 t
de déchets
verts (*)
63,47 Kg/h

22 837 t
48,27 kg/h
collectés en porte
à porte

7 192 t
14,13 kg/h
des services
techniques

21 249 t
collectées en
déchetteries
44,91 Kg/h

9
plates-formes
de compostage
locales

Valorisation
organique (**)
17,4 %

(*) seuls les déchets vert collectés en porte à porte et par les services techniques dans les communes sont comptabilisés

(**) comprend les déchets verts en porte à porte, des services techniques et des les déchetteries (21 249 t)

LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE

Sur le territoire du SMVO, la valorisation organique des déchets sous forme de compostage se réalise pour quatre flux de déchets ménagers différents :

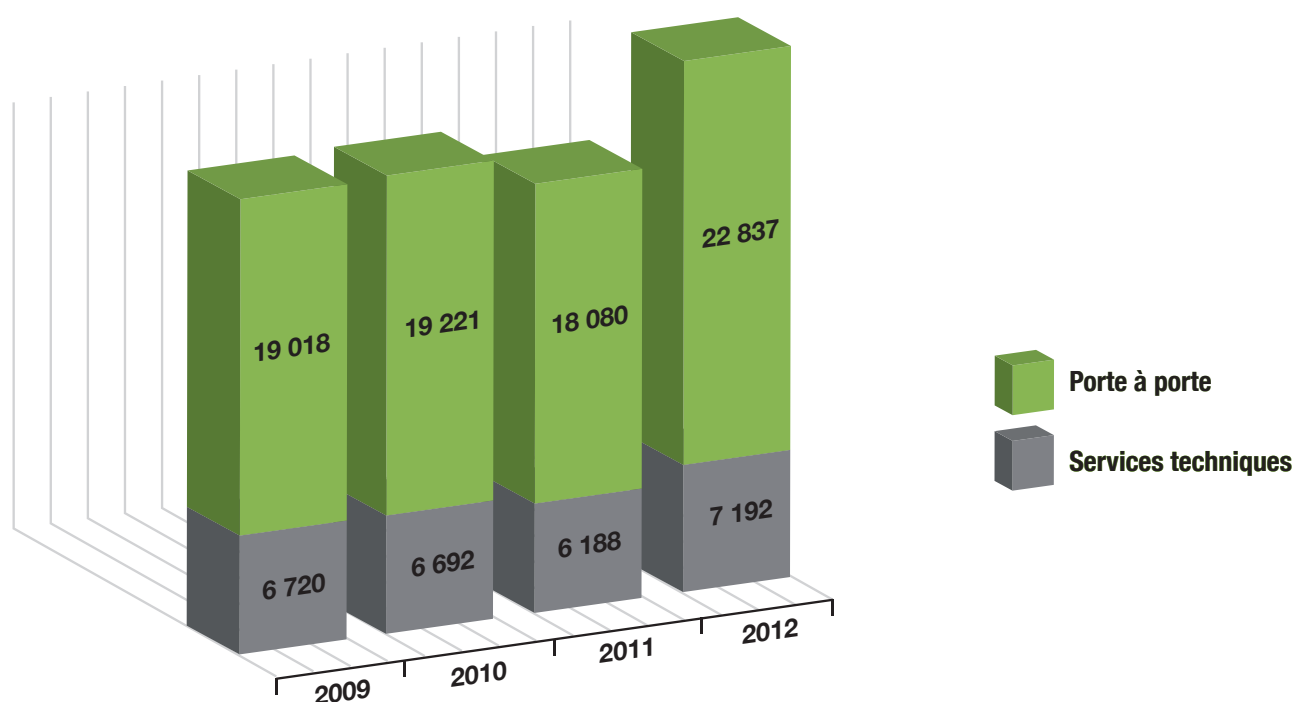
- > pour les déchets végétaux **collectés par les services techniques** des communes du périmètre du SMVO,
- > pour les déchets végétaux **collectés en porte à porte** chez l'habitant par les communautés de communes adhérentes,
- > pour les déchets végétaux **collectés dans le réseau des déchetteries VERDI**,
- > pour les déchets organiques (*déchets d'épluchures, restes de repas*) par **le compostage à domicile**.

Pour cette dernière voie, chacun des adhérents met en place des programmes d'accompagnement, en partenariat avec le SMVO, dans le cadre du programme de prévention des déchets du SMVO.



RÉPARTITION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX COLLECTÉS PAR TYPE DE COLLECTE

Répartition des déchets verts (en tonnes)



LES PLATES-FORMES DE COMPOSTAGE

Une fois collectés, ces déchets verts sont acheminés sur 9 plates-formes privées de compostage situées sur le territoire du SMVO, qui traitent les déchets selon la norme NFU 44-051.

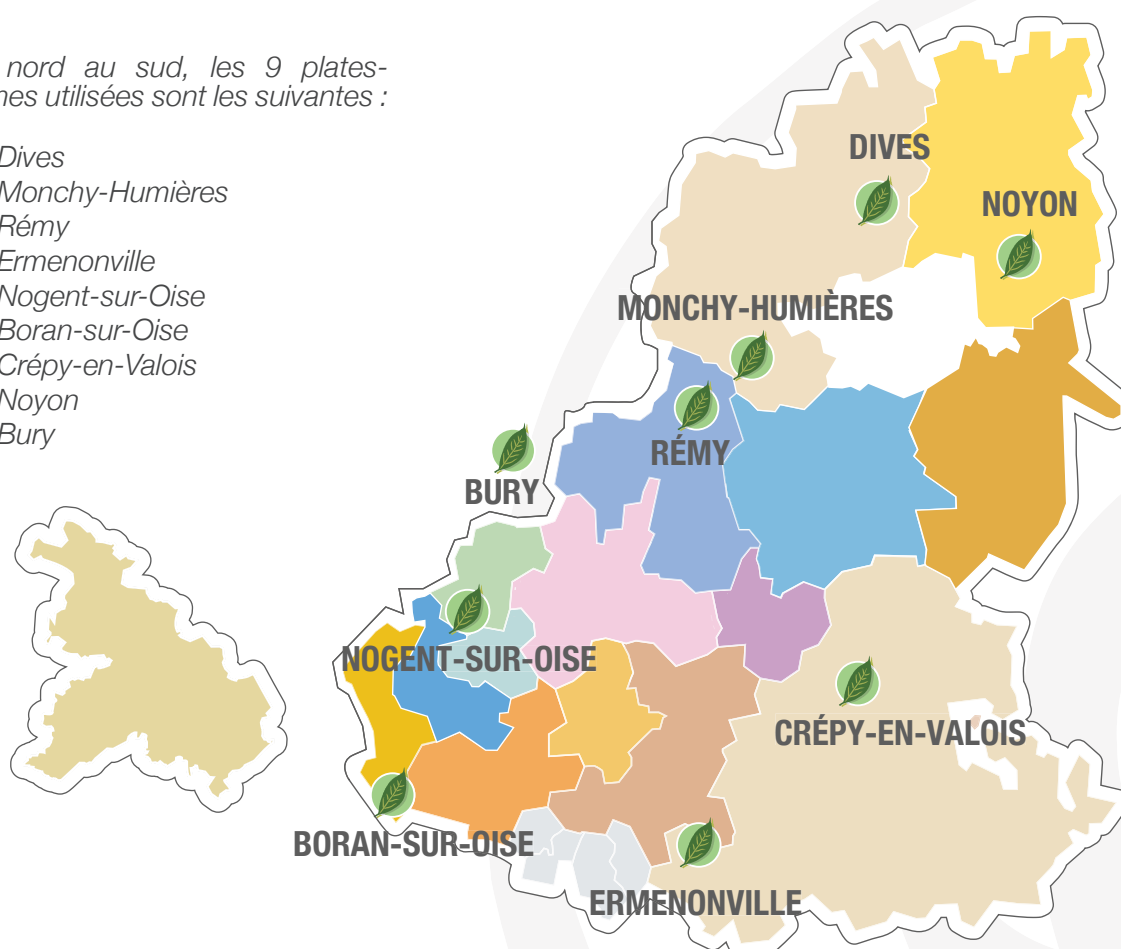
Environ un tiers du tonnage entrant devient du compost, élément structurant des sols, qui est de plus en plus recherché par les agriculteurs qui ont constaté son effet très positif sur les cultures.

07

DÉCHETS VERTS

Du nord au sud, les 9 plates-formes utilisées sont les suivantes :

- > Dives
- > Monchy-Humières
- > Rémy
- > Ermenonville
- > Nogent-sur-Oise
- > Boran-sur-Oise
- > Crépy-en-Valois
- > Noyon
- > Bury



Les enjeux

A travers le programme de prévention des déchets, il s'agit de :

- > favoriser les initiatives en place du compostage individuel et collectif,
- > faire la promotion de méthodes telles que le mulching, le paillage, etc., pour réduire les déchets verts à la source.

8

ENCOMBRANTS



> Reprise de la collecte des encombrants

En 2012, le SMVO a repris les marchés de collecte des encombrants de ses adhérents. Un projet de plate-forme des encombrants est en cours d'étude actuellement.

***Cette plate-forme permettrait
de valoriser au mieux les
encombrants et ainsi
de limiter l'enfouissement.***

**5 036 t
collectés
en 2012**
dont 10,65 Kg/hab

9

COMMUNICATION



> Le tri en 1^{ère} ligne !

- > 15/06/2012 : **lancement de la campagne sur le tri.**
- > 28/09/2012 : **inauguration du centre de tri modernisé.**
- > **Un nouveau parcours de visite adapté au public.**
- > **4 semaines de spectacle itinérant sur la prévention et le tri.**



LA COMPOSITION DU SERVICE

Le service **Communication** se compose de deux pôles pilotés par Catherine FOURNIER :

- > un pôle "Prévention et tri des déchets", avec une responsable : Marlène CUNAT en charge du programme de prévention des déchets et des animations sur le tri et Mathilde ROY, chargée de mission "Prévention et tri des déchets"
- > un pôle institutionnel, avec une infographiste en charge du site Internet, Carole LAFAGE-POMME-RET et Anaïs DESMET, chargée des visites et des publications internes au SMVO.

UNE ANNÉE SUR LE THÈME DE LA SIMPLIFICATION DU TRI !

L'année 2012 a été marquée par la mise en place de l'élargissement des consignes de tri sur l'ensemble du territoire. Toute la communication réalisée en 2012 a consisté à communiquer auprès des relais d'information, des habitants du territoire et de la presse locale sur ces nouvelles consignes. L'ensemble du service s'est mobilisé autour de cette information. Cette campagne, entièrement financée par Éco-Emballages, imposait un cahier des charges très strict au service Communication du SMVO et à l'ensemble des services communication des collectivités adhérentes. Au préalable, seuls les documents réalisés par Éco-Emballages étaient utilisables. Finalement, après négociation, il a été convenu que compte tenu de la taille de notre syndicat et de sa population, il était plus cohérent et beaucoup moins coûteux d'adapter les outils de communication du SMVO à la campagne prescrite par Éco-Emballages. Dans l'avenant au contrat signé avec Éco-Emballages, il était précisé que cette campagne de communication devait être prise en charge par le service Communication du SMVO seul, sans aucune autre intervention de manière à éviter toute forme de communication parallèle qui ne serait pas maîtrisée par Éco-Emballages. Le but de cette centralisation était

de pouvoir mesurer les résultats obtenus face aux outils proposés et de pouvoir comparer les résultats du SMVO par rapport aux autres collectivités participant à l'élargissement des consignes de tri au niveau national. Tous les trimestres, lors des comités de suivi, au niveau local et national, les résultats locaux et nationaux sont donnés à l'ensemble des parties prenantes.



Déroulement de la campagne de communication en 3 phases

> **Pré-lancement : 15 avril au 15 juin**

Annonce de l'expérimentation aux relais d'opinion

Réunions de présentation des nouvelles consignes auprès des relais d'information.
Envoi par courrier adressé de La Lettre du SMVO "Spéciale Nouvelles consignes du tri" à 1900 partenaires locaux.

Distribution du Verdi-Infos dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

> **Lancement officiel : le 15 juin 2012**

Conférence de presse

Communication sur les nouvelles consignes de tri auprès des habitants dans tous les supports du SMVO.

Parution d'articles dans les bulletins intercommunaux et communaux et dans la presse locale.

> **Campagne de suivi : de septembre 2012 à décembre 2013**

28/09/2012 : Inauguration du centre de tri modernisé.

Oct. /Nov. 2012 : Organisation d'un spectacle itinérant sur le tri par le Chapiteau Vert. Animations sur tout le territoire, dans les grandes et moyennes surfaces, dans les manifestations locales, vers les enfants des écoles.

DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Fin mai-début juin, l'équipe du service Communication et la personne en charge du suivi de l'expérimentation du SMVO se sont mobilisés pour organiser 13 réunions d'information auprès des relais d'opinions locaux sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les élus, le personnel des services des collectivités, les bailleurs, les collecteurs, les rippeurs, les associations locales...ont pu connaître en exclusivité, avant le début de l'expérimentation, l'ensemble des

nouvelles consignes du tri des emballages en plastique et le calendrier des opérations à venir.



09

COMMUNICATION

CRÉATION DU JEU SUR LES CONSIGNES DE TRI

Depuis plusieurs mois, l'équipe "prévention et tri" réfléchissait à un jeu transportable sur les consignes de tri. L'idée de faire réaliser un panneau aimanté sur les consignes de tri était déjà née, il fallait s'adapter aux nouvelles consignes. Après avoir réfléchi à des étiquettes auto-aimantées présentant les différents emballages et papiers à trier, le service a préféré utiliser de vrais déchets se rapprochant plus de la réalité des "trieurs". L'ensemble du SMVO a été mis à contribution pour apporter des déchets de tri au service "prévention et tri" qui a réalisé une série de 20 jeux sur le tri, avec pour chacun un panneau recto/

verso présentant les bacs de tri, suivant les deux possibilités un bac ou deux bacs séparés, et un caddie de courses avec l'ensemble des déchets du tri et erreurs glissées de façon à pouvoir faire des animations sur le tri et la prévention dans leurs communes.



UNE CONFÉRENCE DE PRESSE DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION

Le 15 juin, jour de lancement officiel de cette campagne, une conférence de presse réunissant l'ensemble des parties prenantes était organisée au siège du SMVO. Ce même jour plusieurs tournages ont été réalisés, la radio FMC locale ainsi que la chaîne de TV câblée ?

L'ensemble des journaux locaux ont bien repris l'information. Des reportages chez les habitants ont été réalisés de manière à visualiser concrètement ce que cela représentait dans le quotidien des habitants du SMVO.

La nouvelle lettre du SMVO



N° SPÉCIAL NOUVELLES CONSIGNES DE TRI POUR LE VERDI-INFOS

Le magazine Verdi-Infos, destiné à l'ensemble des habitants du territoire du SMVO, a été distribué début juillet, dans toutes les boîtes* aux lettres du territoire (220.000 ex.).

Afin de respecter le cahier des charges prescrit par Éco-Emballages, financeur de la campagne de communication organisée à l'occasion de l'élargissement des consignes de tri, la charte graphique des informations données par Éco-Emballages a été reprise par l'infographiste du service Communication du SMVO.

Dans le Verdi-Infos, les documents Éco-Emballages (mémo tri, leaflet) étaient encartés, l'ensemble mis sous enveloppe blanche marquée Éco-Emballages et SMVO/Verdi.

(*) excepté les boîtes aux lettres de la CC des Sablons qui ont été oubliées par le distributeur



4 SEMAINES DE SPECTACLE ITINÉRANT SUR LE TERRITOIRE

Dans le cadre de l'expérimentation des nouvelles consignes de tri, le SMVO a pu financer la tournée du Chapiteau Vert sur l'ensemble de son territoire.

Ce spectacle, réservé aux enfants des écoles de notre territoire (classes de CM1 et CM2), présente de manière ludique les gestes de prévention et les nouvelles consignes de tri, plus précisément des nouveaux emballages en plastique. Ce sont plus de 9 000 enfants qui auront pu voir ce spectacle qui a fait l'objet de nombreux articles dans la presse locale et même d'un reportage sur la chaîne de télévision régionale France 3 Picardie, durant la semaine de la réduction des déchets.



UN NOUVEAU PARCOURS DE VISITE ADAPTÉ AU PUBLIC



Inauguration du centre de tri

Le 28 septembre 2012, l'inauguration du centre de tri modernisé était organisée sur le parking du centre de traitement principal à Villers-Saint-Paul. Plus de 300 invités sont venus participer à cet événement. Des visites du centre de tri étaient organisées durant toute l'après-midi ; malheureusement, malgré la mobilisation de l'ensemble des équipes techniques du SMVO, des constructeurs du centre de tri et du Délégué de Service Public, nous n'avons pas pu satisfaire tous les invités. Limité à des groupes de 30 personnes, l'après-midi n'a pas suffi à satisfaire tous les invités. D'autres visites ont été organisées par la suite.



10

PRÉVENTION DES DÉCHETS



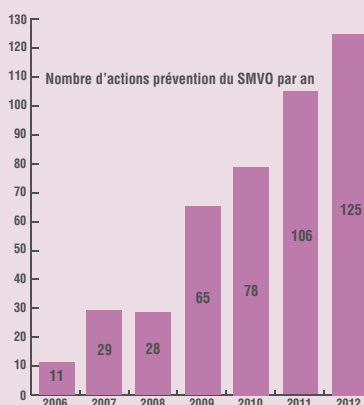
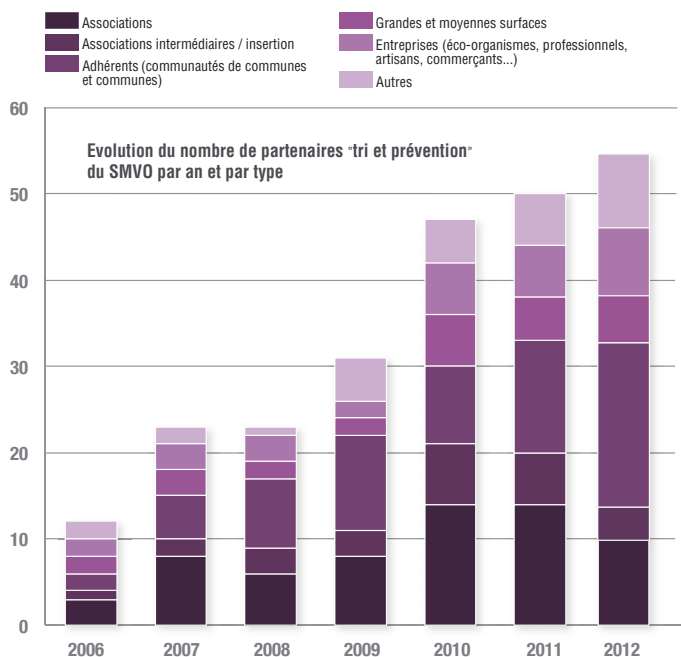
> Une politique de prévention qui fait ses preuves

Le premier plan de prévention de 3 ans a installé une dynamique de territoire qui commence à porter ses fruits. Il est donc primordial que celle-ci se développe et que le SMVO puisse continuer à mener ses actions pour répondre aux attentes des collectivités et des autres acteurs.



7 ANNÉES D'ACTIONS PRÉVENTIVES, DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

Depuis 2006, le SMVO travaille sur ce sujet, grâce à un plan de prévention des déchets, en tant que collectivité pilote du programme de prévention picard, organisé par l'ADEME Picardie et le Conseil régional de Picardie. Aussi, une cellule "tri et prévention des déchets", composée de 3 personnes (sur 5 au service Communication), travaille à plein temps sur les actions. Les 2 chargées de mission forment et encadrent une équipe de vacataires pour démultiplier les actions de sensibilisation de proximité.



Grâce à ce dispositif d'aide, l'équipe "tri et prévention des déchets" initie des projets et accompagne les collectivités et autres acteurs dans leur démarche. Ainsi, de nombreuses collectivités adhérentes ont réalisé des actions, chacune à leur niveau, selon leurs moyens et opportunités.

Actions de prévention	Nombre de collectivités ayant conduit des actions
Actions et sensibilisation sur le tri	19
Sensibilisation du grand public	14
Sensibilisation des scolaires	7
Sensibilisation des communes (élus, personnel communal...)	6
Opérations témoins (foyers, écoles, commerces...)	3
Achats éco-responsables	5
Événements éco-responsables	6
Actions exemplaires des collectivités	1
Prévention et gestion de proximité des biodéchets	13
Gaspillage alimentaire	1
Stop pub	4
Réemploi, Recyclerie / Res-sourcerie	6
Eau du robinet	4

Les tendances déchets

- > Une diminution forte des OMR et des OMA (OMR et tri)
- > Une augmentation du tri des emballages (PAP)
- > Une diminution des papiers
- > Une diminution du verre
- > Une augmentation des déchets verts (déchetteries, PAP, services techniques)
- > Une augmentation des apports en déchetterie, y compris les déchets dangereux

	2006		2012		Évolution 2006 - 2012	
	tonnes	kg / hab.	tonnes	kg / hab.	kg / hab.	%
OMR	141 500	334,70	127 181	268,80	- 65,90	- 19,70 %
Emballages	8 100	19,20	10 818	22,90	+ 3,70	+ 19,30 %
JRM	9300	22,00	9 147	19,30	- 2,70	- 12,10 %
Monoflux	-	-	2 237	4,70	+ 4,70	-
Verre	11 394	27,00	11 772	24,90	- 2,10	- 7,70 %
Total OMA	170 294	402,80	161 155	340,60	- 62,20	- 15,40 %
Déchets verts	32 763	77,50	44 086	93,20	+ 15,70	+ 20,20 %
Déchetteries**	44 510	105,30	76 911	162,60	+ 57,30	+ 54,40 %
Encombrants PAP	8 815	20,90	*6 715	14,20	- 6,70	- 31,90 %
Total général	256 382	606,50	288 867	610,60	+ 4,10	+ 0,7 %

* données sur 9 mois, chiffre redressé sur un an

** hors déchets verts

UN NOUVEAU PROGRAMME DE 5 ANS

Le nouveau programme d'action qui s'étale sur une durée de 5 ans est adapté pour répondre aux exigences de la loi Grenelle 2 (-7 % d'Ordures Ménagères Assimilées) et même plus, puisque le SMVO souhaite élargir cette réduction à l'ensemble des déchets produits (déchets des déchetteries, encombrants, déchets verts collectés en porte à porte...).

Ce programme permet au SMVO de bénéficier d'un soutien aux actions de prévention de 390 060,80 € pour l'année 2012.

La première étape de ce programme est un diagnostic, réalisé avec l'aide des acteurs locaux, qui vise à bien connaître les caractéristiques du territoire. Il est déterminant pour définir ensuite des actions appropriées.

Cette analyse a aussi confirmé qu'il était nécessaire d'adapter les actions en fonction des

collectivités adhérentes, qui ont toutes leurs particularités au niveau socio-économique, typologie d'habitat, déplacements, nombre d'acteurs actifs...

Lors du comité de pilotage "prévention", le 15 mai 2013, ce diagnostic a été présenté avec un bilan de l'ancien plan de prévention. Le nouveau programme a été proposé et validé par les nombreux partenaires qui étaient au rendez-vous : ils étaient une soixantaine de tous types : élus, collectivités, associations, chambres consulaires, bailleurs...



Les grands points qui ressortent de ce diagnostic

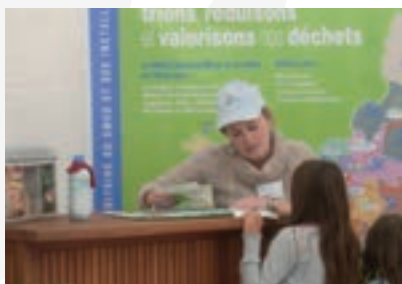
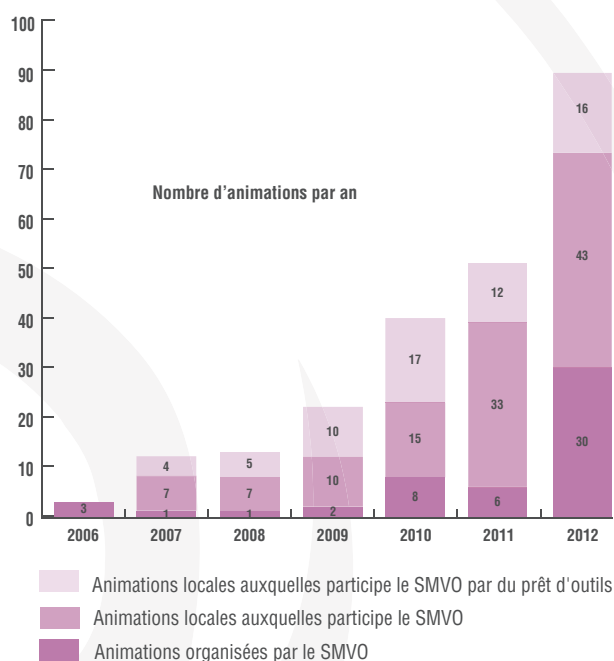
- > Une population stable
- > Des spécificités territoriales selon les communautés de communes, différentes typologies de territoires (rurales, urbaines, mixtes)
- > Un découpage Nord / Sud
- > Une forte proximité de la région parisienne, avec beaucoup de déplacements pour le travail et des Franciliens qui viennent s'installer à la campagne
- > La taille moyenne des ménages en diminution (également observé au niveau national)
- > Un réseau d'acteurs connus avec qui le SMVO travaille sur la thématique depuis 2006 (collectivités, recycleries, associations, établissements scolaires, grandes surfaces, petits professionnels...)
- > De nombreuses activités culturelles, de nombreuses manifestations (des brocantes en particulier)
- > Un territoire touristique, composé de quelques sites et parcs d'attractions : Chantilly, Pierrefonds, Senlis, Compiègne... avec de nombreuses chambres d'hôtes, notamment dans le sud

Le nouveau programme d'actions

- > Les animations de sensibilisation du public,
- > la sensibilisation des scolaires,
- > les éco-manifestations,
- > le compostage domestique, collectif et des grands producteurs,
- > la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- > l'exemplarité du SMVO et des acteurs du territoire (collectivités adhérentes, associations, entreprises...),
- > les actions avec les recycleries et les brocantes,
- > les actions avec les grandes et moyennes surfaces,
- > les actions sur les déchetteries,
- > l'analyse du contenu des poubelles.



Synthèse du nombre d'animations 2012



Parallèlement au diagnostic, l'équipe prévention a continué à travailler sur les actions existantes et à répondre aux nombreuses attentes des acteurs du territoire.

LES ACTIONS PHARES RÉALISÉES EN 2012

- > **L'analyse du contenu des ordures ménagères** par une campagne de caractérisation.
- > **Une formation pour les élus** à la prévention des déchets (décembre 2012, 63 élus formés).
- > **Des réunions d'information et de formation sur le compostage** avec l'ARC, la CCSO, la CCLVD.
- > **Un tournoi de foot éco-citoyen** à Beauvais. Le SMVO et le SYMOVE ont aidé le District Oise de foot à rendre cette manifestation éco-citoyenne, notamment par le tri sur la manifestation, la distribution d'écocups, l'emploi de fontaines d'eau pour éviter les bouteilles, la distribution d'un goûter éco-citoyen et une animation toute la journée auprès des 2 500 licenciés et bénévoles de l'association.
- > **Les animations sur le tri et la prévention en GMS.** Des animations ont été organisées en partenariat avec certaines grandes surfaces du territoire : les E. Leclerc des Ageux, de Cauffry et du Plessis-Belleville, les magasins Auchan de Noyon et La Croix Saint Ouen et l'Intermarché de Crépy-en-Valois. Au final, 2 100 personnes ont été sensibilisées (90 % du SMVO) par 12 vacataires formés durant les 26 jours d'animation. Et déjà, de nouvelles animations sont prévues pour 2013 avec d'autres grandes surfaces.
- > **Un spectacle "Le Chapiteau Vert".** De octobre à décembre, plus de 8 000 enfants ont vu ce spectacle itinérant qui a eu lieu sur 4 zones géographiques pour être au plus proche des écoles : Margny-lès-Compiègne, Noyon, Mogneville, Crépy-en-Valois. Les thématiques abordées : les nouvelles consignes de tri, le compostage, le stop pub, la réparation, les piles rechargeables...
- > **Une opération "Foyers Témoins"** sur la Communauté de Communes des Sablons de janvier à juillet 2013. Cette action va permettre de mieux connaître ce nouveau territoire et de trouver des relais d'information pour y instaurer une dynamique sur la prévention des déchets.
- > **Des animations diverses et variées :** inauguration de la manifestation "Oise Verte et Bleue" au parc de Chédeville avec la CCLVD, "les Floralys" à Crépy-en-Valois, avec la CCPV, brocantes de Vineuil-Saint-Firmin, Pontarmé, Mont-l'Évêque, "fête de la Rose" à Fontaine-Chaalis avec la CCCSO et le PNR, tournoi de foot de l'US Andeville, festival "Autour du monde" à Saint-Leu-d'Esserent, "Crépy Plage" à Crépy-en-Valois, avec la CCPV, "Fête de la chasse et de la nature" à Compiègne, avec l'ARC, "Jours de fête" à Feigneux, "Festival International de la Country en Picardie" à Nogent-sur-Oise, avec la CAC, "l'Oise fête les sports" à Noyon et Saint-Leu-d'Esserent, "Semaines Régionales de l'environnement" à Noyon, avec la CCPN, sensibilisation du personnel de l'entreprise l'Oréal, à Lassigny, avec Éco-Emballages, formation de gardiens d'immeuble au quartier de la nacre à Méru, avec la CCS...
- > **La réalisation d'une plaquette pour valoriser les recycleries.**



11

LE SMVO EN BREF



> Un syndicat au service des habitants de son territoire

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) est un acteur public du développement durable. Chargé de traiter et de valoriser les déchets ménagers des habitants de son territoire. Il contribue par ses engagements, sa mobilisation et l'exercice de son activité à promouvoir le développement durable sur son territoire et à atteindre les objectifs fixés par les politiques régionale et nationale.

> Le territoire s'agrandit :

*Étudiée et approuvée en 2011, mais effective au 1^{er} janvier 2012, l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons, présidée par Alain LETELLIER, agrandit significativement le territoire du SMVO passant de 437 965 à **473 115** habitants et de 265 à **290** communes, puis à 490 074 habitants et **311** communes avec la venue de la Communauté de Communes d'Attichy.*



> UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Le SMVO est un établissement public. Créé en 1996, il comprend 311 communes qui sont regroupées en 16 intercommunalités et 4 communes indépendantes. Sur son territoire, il est au service de 490 074 personnes.

Le SMVO exerce une mission de service public, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement : le traitement des déchets produits par les ménages habitant sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence et ont conservé la charge de la collecte.

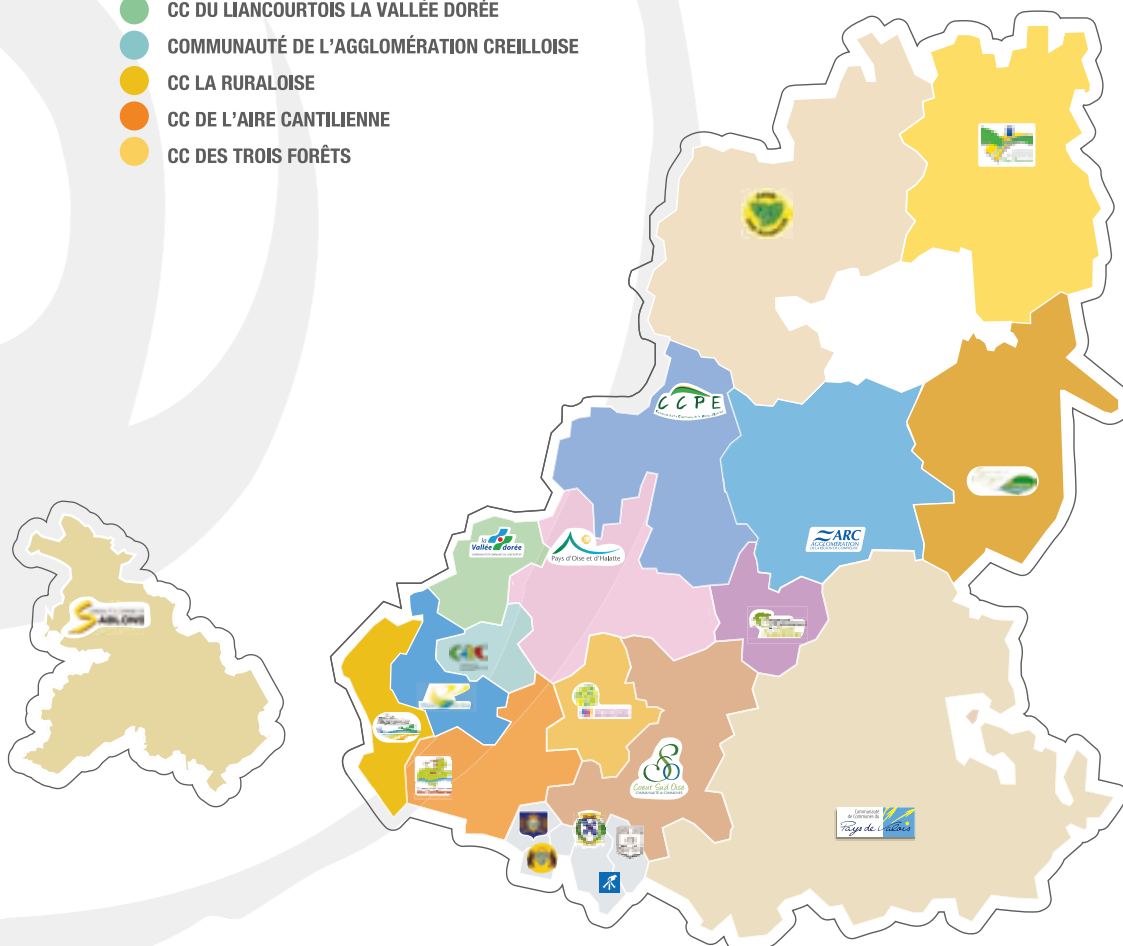
Le SMVO gère le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de son territoire : les papiers et emballages issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les déchets verts, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchetteries par les ménages et les artisans.

Dans ses propres installations, le SMVO trie les déchets recyclables et incinère les ordures ménagères résiduelles en valorisant la chaleur dégagée.

LE TERRITOIRE DU SMVO

- CC DU PAYS DES SOURCES
- CC DU PAYS NOYONNAIS
- CC DE LA PLAINE D'ESTRÉES
- AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- CC DU PAYS DE VALOIS
- CC DE LA BASSE AUTOMNE
- CC DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE
- CC DU LIANCOURTOIS LA VALLÉE DORÉE
- COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION CREILLOISE
- CC LA RURALOISE
- CC DE L'AIRE CANTILLENNE
- CC DES TROIS FORÊTS

- CC COEUR SUD OISE
- CC PIERRE SUD OISE
- CC DES SABLONS
- CC DU CANTON D'ATTICHY
- 4 COMMUNES INDÉPENDANTES
ORRY-LA-VILLE
LA CHAPELLE-EN-SERVAL
PLAILLY
MORTEFONTAINE

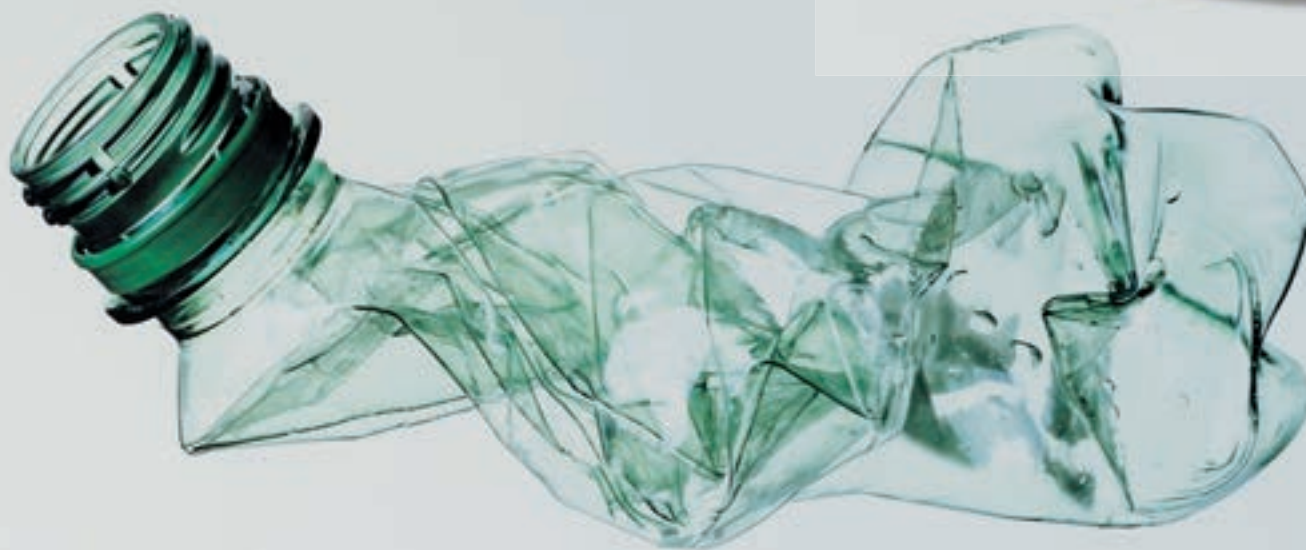


— Limites Intercommunales

UNE STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise suit les Directives européennes et l'application des lois des Grenelles de l'Environnement I et II en respectant l'ordre des priorités suivant :

- > contribuer à la prévention des déchets,
- > encourager et faciliter le réemploi (fonds de concours aux recycleries du territoire et promotion du réemploi dans les déchetteries),
- > développer le tri et le recyclage,
- > adapter ses capacités de traitement aux quantités de déchets produits sur le territoire, selon le principe de proximité,
- > diversifier ses modes de valorisation, en fonction de la nature des déchets,
- > réduire au minimum le recours au stockage,
- > privilégier les solutions locales,
- > limiter la circulation des camions sur les routes,
- > maîtriser les impacts de son activité sur la santé publique et sur l'environnement.



Ceci n'est pas un déchet.

LES INSTALLATIONS

Le SMVO gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets des habitants de son territoire, avec le programme VERDI (Valorisation Et Recyclage des Déchets en Intercommunalité).

Le programme VERDI :

- > Transport des déchets ménagers et assimilés par **train**, depuis les **4 quais de transfert rail-route** construits sur son territoire.
- > Tri en vue du recyclage des emballages et journaux magazines collectés sélectivement par les communes et groupements de communes, sur le **centre de tri** de Villers-Saint-Paul.
- > **Valorisation énergétique** des déchets résiduels grâce au Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul.
- > Exploitation d'un **réseau de 25* déchetteries** réparties sur le territoire, accessibles à moins de 10 minutes pour chaque habitant, qui permettent de déposer les déchets encombrants et dangereux. Plusieurs déchetteries sont en projet sur le territoire.
- > **Le compostage** des déchets végétaux collectés auprès des particuliers et des services techniques des communes.
- > La participation à la **sensibilisation** des différents acteurs sur la gestion des déchets, notamment au travers du présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, rendu obligatoire par le décret du 11 mai 2000.

(*) en comptant la déchetterie d'Attichy (01/03/2013)



DES ÉLUS LOCAUX AU SERVICE DES CITOYENS

Le fonctionnement du SMVO dépend des décisions de deux instances : le Comité Syndical et le Bureau, conduits par le président, Philippe MARINI.

Le Comité Syndical :

Le SMVO est administré par un Comité Syndical composé de **100 élus délégués titulaires** et **100 élus suppléants** désignés au sein des conseils communautaires des intercommunalités et des conseils municipaux des communes membres.

Les compétences du Comité Syndical :

- > **Les questions budgétaires** : débat d'orientation budgétaire, vote du budget, compte administratif, etc.
- > **Le suivi du contrat de délégation de service public d'exploitation** du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

Le Bureau

Il rassemble le **Président et 20 Vice-présidents** élus au sein du Comité Syndical. Il a pour charge de préparer, avec l'aide des services du SMVO, les dossiers qui seront présentés à l'ensemble des membres du Comité Syndical. Il a également des compétences propres.

Les compétences du Bureau :

- > **Emprunts.**
- > **Les marchés publics.**
- > **Les acquisitions foncières.**
- > Les questions concernant le **fonctionnement courant** du Syndicat.
- > **Les questions concernant le personnel** : la création de postes, le régime indemnitaire.

LES MEMBRES DU BUREAU EN 2013



M. Philippe MARINI
Président

Agglomération de la Région
de Compiègne



M. Christian GRIMBERT
1^{er} Vice-Président
Commission d'appel d'offres
et D.S.P.

Communauté de Communes
de l'Agglomération Creilloise



M. Benoît LAMY
Vice-Président

Communauté de Communes
de l'Agglomération Creilloise



M. Patrick FLOURY
Vice-Président
G.T. suivi de la réalisation
du siège

Communauté de Communes
de la Basse Automne



M. Gérard DEGUISE
Vice-Président
G.T. communication

Communauté de Communes
du Pays Noyonnais



M. Marcel FOUET
Vice-Président
G.T. transport et quais de
transfert

Communauté de Communes
de la Plaine d'Estrées



M. Patrick CORBEL
a remplacé le 22/03/2013
M. Serge CARON

Communauté de Communes
de La Ruraloise



M. Arnaud FOUBERT
Vice-Président

Communauté de Communes
du Pays de Valois



M. Benoît HAQUIN
Vice-Président
G.T. déchetteries

Communauté de Communes
du Pays de Valois



M. Robert LAHAYE
Vice-Président
G.T. valorisation énergétique
et suivi du C.T.P.

Communauté de Communes
des Pays d'Oise et d'Halatte



M. Serge MACUDZINSKI
Vice-Président
C.C.S.P.L

Communauté de Communes
Pierre Sud Oise



M. René MAHET
Vice-Président

Communauté de Communes
du Pays des Sources



Mme Corry NEAU
Vice-Présidente
Commission des finances
et de contrôle des comptes
Communauté de Communes
de l'Aire Cantilienne



M. Gérard BIDAULT
Vice-Président
G.T. prévention

Communauté de Communes
des Pays d'Oise et d'Halatte



M. Claude PERSANT
Vice-Président

Communauté de Communes
du Liancourtlois - La Vallée Dorée



M. Jean-François HOUETTE
Vice-Président

Communauté de Communes
du Cœur Sud Oise



Mme Arielle FRANÇOIS
Vice-Présidente
G.T. collecte sélective

Agglomération de la Région
de Compiègne



M. Bernard HELLAL
Vice-Président
G.T. recycleries

Agglomération de la Région
de Compiègne



M. Lucien DEGAUCHY
Vice-Président

Communauté de Communes
du Canton d'Attichy



M. Alain LETELLIER (*)
Vice-Président

Communauté de Communes
des Sablons



M. Marc CHOISY
Vice-Président

Communauté de Communes
de l'Agglomération Creilloise

COMMISSIONS & GROUPES DE TRAVAIL

Parallèlement, et afin de préparer les dossiers en amont de ces réunions, plusieurs commissions et groupes de travail sont nécessaires à la préparation des différents sujets qui seront abordés par le Bureau et le Comité Syndical. Présidés par des Vice-Présidents membres du bureau, ces commissions et groupes de travail préparent les dossiers avec les services du SMVO en vue de présenter des projets aboutis lors du Comité Syndical suivant.

Commission d'appel d'offres	Président Christian GRIMBERT
Commission D.S.P.	Président Christian GRIMBERT
C.C.S.P.L.	Président Serge MACUDZINSKI
Commission de contrôle des comptes	Présidente Corry NEAU
Commission des finances	Présidente Corry NEAU

Les commissions

Jouent un rôle légal d'information et de contrôle. Certaines préparent les décisions des instances et d'autres informent les représentants des habitants sur le fonctionnement de l'élimination des déchets.

La commission d'appel d'offres

Elle rassemble 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants élus au sein du Comité Syndical. Elle se réunit une dizaine de fois par an.

Son rôle

- > Analyser les offres proposées par les entreprises.
- > Examiner les demandes d'avenants aux marchés en cours.

La Commission de Délégation du Service Public

Rassemble également cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants élus au sein du Comité Syndical, ainsi que le représentant de la Direction Départementale et le receveur du SMVO.

Son rôle

- > Traiter les demandes d'avenants au contrat de Délégation du Service Public d'exploitation du Centre de Traitement Principal.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rassemble cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants dont trois sont des élus désignés au sein du Comité Syndical, et deux sont des représentants d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement.

Son rôle

- > Examiner le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.
- > Examiner les projets de modification de mode de gestion.

La Commission de Contrôle des Comptes

Rassemble des élus désignés au sein du Comité Syndical.

Son rôle

- > Examen des comptes du délégataire en charge de l'exploitation du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

La Commission des Finances

Rassemble des élus désignés au sein du Comité Syndical.

Son rôle

- > Examen et préparation du débat d'orientation budgétaire et du budget.
- > Examen des demandes de modification du budget.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Le groupe de travail "Prévention"

Le groupe de travail "Prévention" est présidé par Gérard BIDAULT.

Son rôle

- > Valider toutes les actions liées à la prévention des déchets.

Le groupe de travail "Communication"

Le groupe de travail "Communication" est présidé par Gérard DEGUISE.

Son rôle

- > Examiner et valider le plan de communication du SMVO, les campagnes thématiques, les publications.

Le groupe de travail "Transport et quais de transfert"

Le groupe de travail "Transport et quais de transfert" est présidé par Marcel FOUET.

Son rôle

- > Examiner et valider les demandes des exploitants concernés par le transfert et le transport ferroviaire. Élaborer les cahiers des charges pour ces marchés.

Le groupe de travail "Collecte sélective"

Le groupe de travail "Collecte sélective" est présidé par Arielle FRANÇOIS.

Son rôle

- > Valider les principes de collecte sélective suivant les évolutions en matière de Collecte Sélective (CS) et du Contrat Éco-Emballages (EE).

Le groupe de travail "Centre de Traitement Principal"

Ce groupe de travail est présidé par Robert LAHAYE.

Son rôle

- > S'assurer du bon fonctionnement du Centre de Valorisation Énergétique et du Centre de Tri.

Le groupe de travail "Déchetteries"

Le groupe de travail "Déchetteries" est présidé par Benoît HAQUIN.

Son rôle

- > La gestion des déchetteries du réseau VERDI, des filières de traitement des déchets et du compostage. Il élabore les cahiers des charges des marchés et le suivi de la qualité du service en déchetteries.

Le groupe de travail "Suivi de la réalisation du nouveau siège"

Le groupe de travail "Suivi de la réalisation du nouveau siège" est présidé par Patrick FLOURY.

Son rôle

- > Traiter et suivre la construction et la maintenance d'un bâtiment pour accueillir les nouveaux bureaux de l'équipe administrative et technique.

Le groupe de travail "Recycleries"

Le groupe de travail "Recycleries" est présidé par Bernard HELLAL.

Son rôle

- > Réfléchir à la création et au développement d'un réseau de recycleries sur notre territoire et sur les conditions de fonctionnement avec notre réseau de déchetteries.

Le groupe de travail "Réseau de chaleur"

Le groupe de travail "Réseau de chaleur" est présidé par Benoît LAMY.

Son rôle

- > Assurer la meilleure valorisation de la chaleur produite par la combustion des déchets.

En plus des commissions organisées au sein du SMVO, il convient de citer :

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

Rassemble des élus, des représentants d'associations de protection de l'environnement et les représentants des services de l'État. Elle est présidée par le Sous-Préfet de Senlis et se réunit une à deux fois par an.

Son rôle

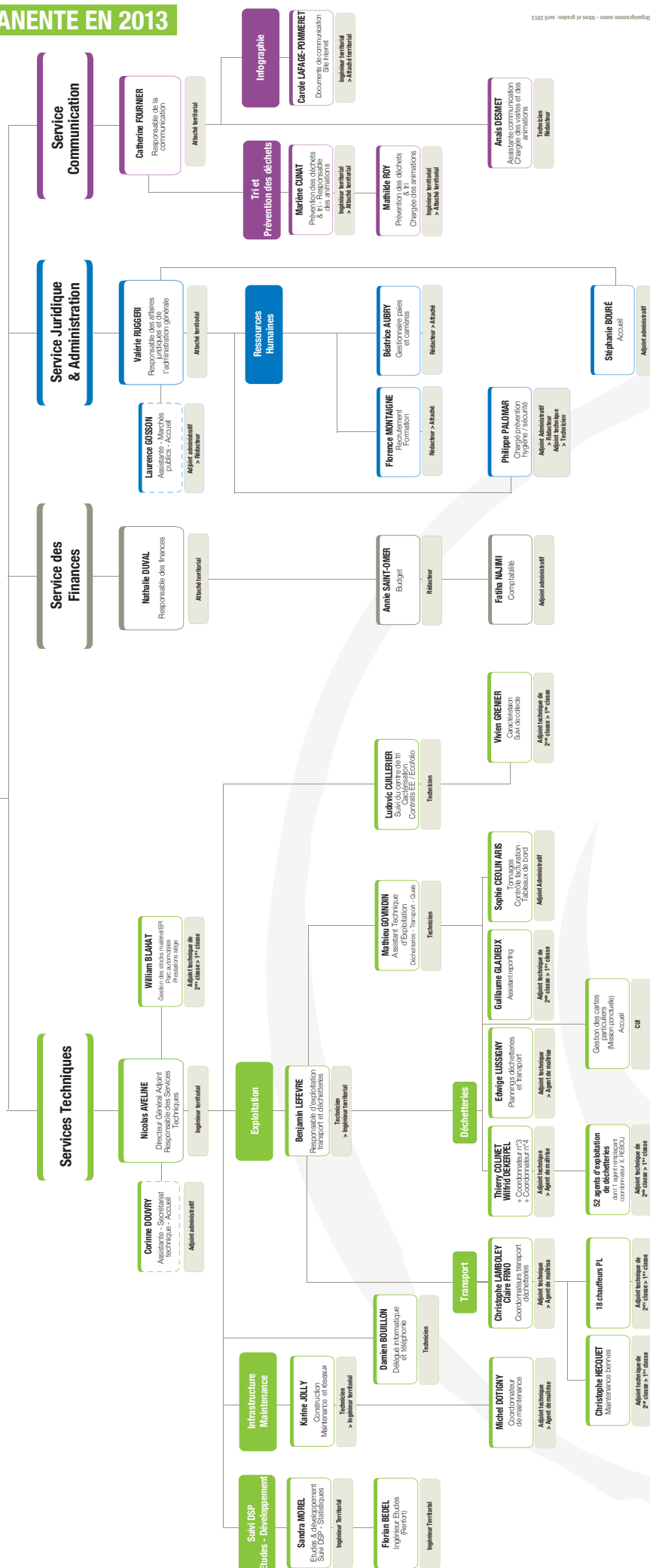
- > Respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter les installations, notamment les mesures dans l'environnement et les mesures à l'émission.



SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE

Organigramme et référentiel métiers 2013

L'ÉQUIPE PERMANENTE EN 2013



Organigramme 2013 - Sites et grands sites

11

SMVO EN BREF

RAPPORT ANNUEL 2012

12

BUDGET



> Un budget maîtrisé

L'année 2012 s'est inscrite dans le prolongement des années précédentes, marquées par une situation financière **maîtrisée**.
Le budget 2012 du SMVO s'est élevé à **39 millions d'euros**, avec près de 33 millions d'euros en fonctionnement et 6 millions d'euros en investissement.

Avec un excédent antérieur de près de 2 millions d'euros en investissement, le SMVO confirme sa capacité à assurer **le financement de ses équipements**.

La contribution au transport, au traitement, à la valorisation et au recyclage des déchets ménagers et assimilés, facturée aux communes et communautés de communes adhérentes au SMVO a baissé de 2 % en euros courants depuis 2007 et de 11 % en euros constants.

Pour la valorisation énergétique, les adhérents du SMVO **bénéficient de la TGAP la plus faible de France, grâce à l'importance du transport alternatif**.

Contribution des collectivités adhérentes

23,13 € ht/hab
Accès aux déchetteries

1,38 € ht/hab
Compostage des déchets verts

0,85 € ht/hab
Encombrants

78,53 € ht/t^(*)
Transport et valorisation énergétique des déchets résiduels

dont
TGAP
sur la valorisation des déchets
2,73 € ht/t^(**)

9,49 € ht/t
en moyenne
D'intéressement à la performance et à la qualité du tri des emballages et des papiers reversés aux collectivités adhérentes

0
Recours à l'emprunt

(*) Coût moyen à la tonne reconstituée tenant compte d'une part fixe de 2,69 € ht/hab et d'une part variable de 68,73 € ht/t

(**) Tarif de base de la TGAP pour les UIOM : 11,20 € ht/t

> Les dépenses 2012

Section fonctionnement	En 2012	
Charges d'exploitation	18 561 316 €	56 %
Charges de personnel	3 533 440 €	11 %
Amortissements et provisions	6 134 770 €	18 %
Intérêts des emprunts	3 319 587 €	10 %
Reversement aux collectivités	1 597 243 €	5 %
Total dépenses de fonctionnement	33 146 359 €	100 %

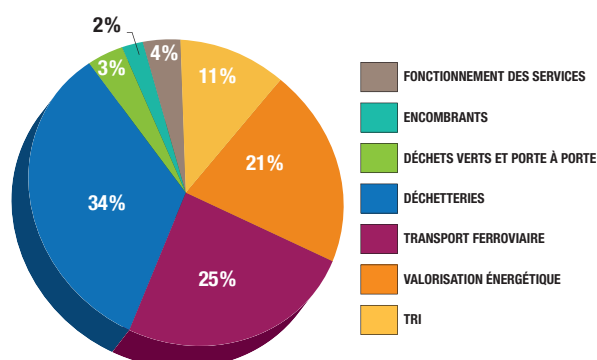
Section investissements	En 2012	
Equipements	863 027 €	14 %
Remboursement capital de la dette	3 318 105 €	54 %
Autres	2 015 532 €	32 %
Total dépenses d'investissement	6 196 664 €	100 %

Total budget 2012	39 343 023 €
--------------------------	---------------------

Le budget de l'année 2012 s'est élevé à 39 M d'€.

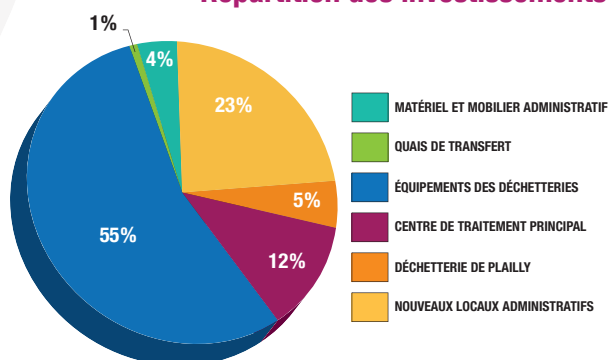
- > **En fonctionnement**, les charges d'exploitation représentent 56 % des dépenses.
- > **En investissement**, les équipements représentent 14 % des dépenses soit 863 027 €. Le remboursement du capital de la dette représente, quant à lui, 54 % du budget.

Répartition des charges d'exploitation



En 2012, la plus grande part des investissements est consacrée à l'aménagement des déchetteries (55 % à l'équipement et aux agencements et 5 % à la déchetterie de Plailly).

Répartition des investissements



Nature de l'investissement	Travaux financés en 2012
Nouveaux locaux administratifs	199 261 €
Déchetterie de Plailly	42 120 €
Centre de traitement principal	106 304 €
Equipements des déchetteries	474 099 €
Quais de transfert	11 277 €
Matériel et mobilier administratif	29 966 €

> Les recettes 2012

Section fonctionnement	En 2012	
Contribution des adhérents	22 156 599 €	64 %
Excédent antérieur	2 657 753 €	7 %
Subventions et soutiens	6 637 318 €	19 %
Prestations et ventes de matériaux	1 998 421 €	6 %
Autres	1 300 510 €	4 %
Total recettes de fonctionnement	34 750 601 €	100 %

Section investissements	En 2012	
Excédent antérieur	2 049 654 €	24 %
Amortissements	6 134 770 €	73 %
Subventions	94 862 €	1 %
Autres	120 028 €	2 %
Total recettes d'investissement	8 399 313 €	100 %

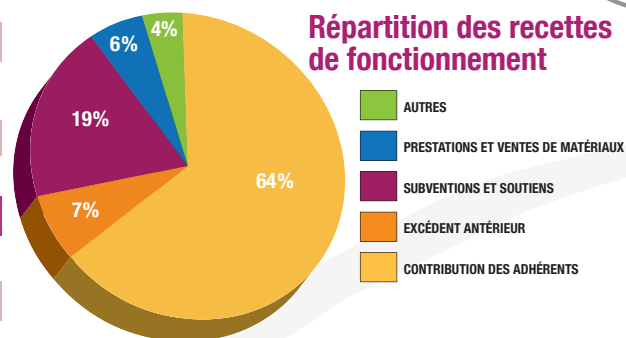
Total budget 2012	43 149 914 €
--------------------------	---------------------

Avec plus de 22 millions d'euros les contributions des adhérents représentent 64 % des recettes de fonctionnement. Le montant des aides et des subventions s'élève à 6,6 millions d'euros soit 19% du fonctionnement.

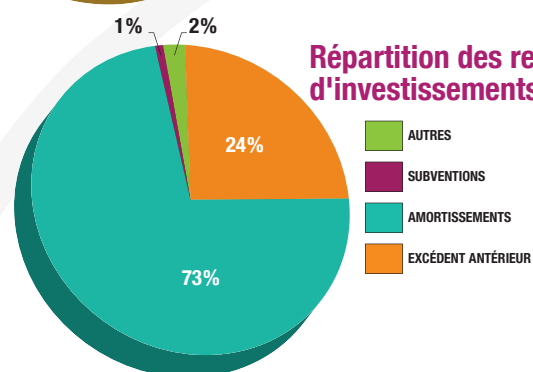
12

BUDGET

Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des recettes d'investissements



Évolution de la contribution des adhérents

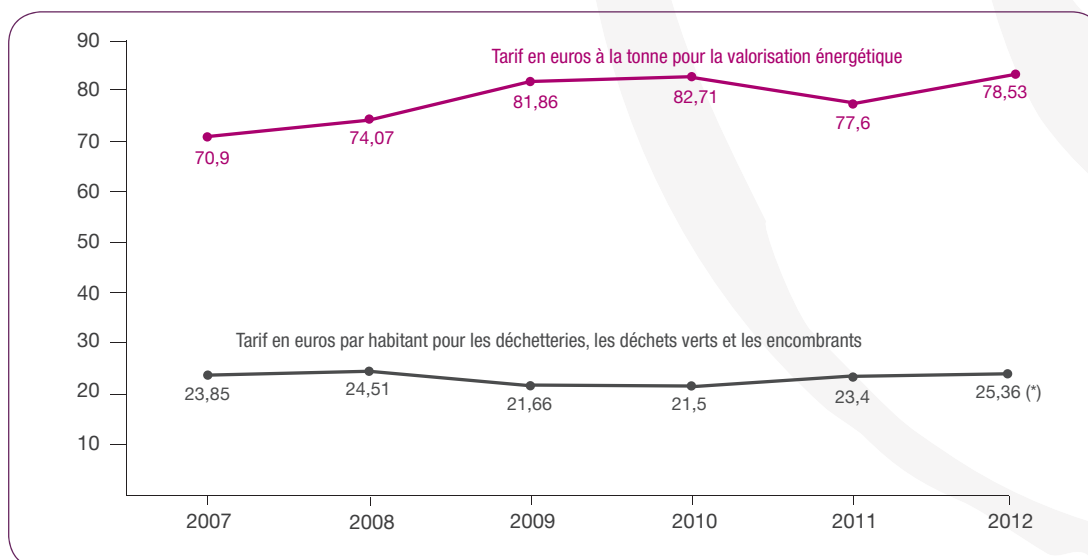
Contribution totale des adhérents (CVE+ déchetteries + déchets verts) € ht / habitant

Adhérents	2007	2008	2009	2010	2011	2012 ^(*)	Évolution 2007/2012
Total €/habitant en euros courants	47	48	46	46	45	46	-2 %
Total €/habitant en euros constants	52	52	49	49	47	46	-11 %

(*) Encombrants inclus à compter du 1er avril 2012.

L'évolution de la contribution des adhérents entre 2007 et 2012 a baissé de -11 % en euros constants.

Évolution des tarifs en euros courants



Pour la première année en 2012, les collectivités adhérentes ont bénéficié d'un reversement de 200 000 €, sous forme d'intéressement à la performance et à la qualité du tri pour les emballages et papiers (9,49 € HT en moyenne par tonne).

(*) dont 0,85 €/habitant pour les encombrants.

13

ANNEXES



Nombre de communes et groupements dans le périmètre du SMVO	Nombre d'habitants dans le périmètre du SMVO	Contributions			
		Valorisation énergétique	Tri	Déchetteries + déchets verts	Encombrants porte à porte
15 groupements de communes 4 communes autonomes	437 965 (population totale) en 2011	77,60 € HT/t	0,00 €	23,40 € HT/hab.	-
	473 115 (population totale) en 2012	2,69 € HT/hab.			
		68,73 € HT/t	0,00 €	25,36 € HT/hab.	

Tonnages de déchets pris en charge par le SMVO

	Collecte sélective				Déchets verts				Déchetterie (hors déchets verts)	Encombrants collectés en PAP (à compter du 01/04/2012)	Valorisation énergétique (*) (sans TVI)
	Emballage	Journaux Magazines	Monoflux	Verre	Total sélectif	Porte à porte	Municipaux	Déchetteries			
Tonnes en 2011	10 306	9 471	-	10 967	30 744	18 080	6 188	21 012	45 280	74 460	123 772
En kg/hab.	23,53	21,63	-	25,04	70,20	41,28	14,13	47,98	103,39	170,01	282,60
Tonnes en 2012	10 818	9 147	2 237	11 772	33 974	22 837	7 192	21 249	51 278	76 911	127 181
En kg/hab.	22,87	19,33	4,73	24,88	71,81	48,27	15,20	44,91	108,38	162,56	268,82
Évolution en masse	4,97 %	-3,42 %	100 %	7,34 %	10,51 %	26,31 %	16,22 %	1,13 %	13,25 %	3,29 %	2,75 %
Évolution en kg/hab.	-2,83 %	-10,60 %	100 %	-0,63 %	2,30 %	16,93 %	7,59 %	-6,39 %	4,83 %	-4,38 %	-4,88 %

(*) Tonnage reçu aux quais de transfert et CVE.

Localisation des installations de traitement et valorisation

Un Centre de Traitement Principal à Villers Saint-Paul comprenant : 1 Centre de Valorisation Énergétique (capacité 173 250 tonnes/an), 1 centre de tri des emballages et journaux, revues et magazines (capacité 20 000 tonnes/an modernisé en 2012 avec une capacité de 30 000 tonnes/an) et une plate-forme ferroviaire, 4 quais de transfert route rail à Compiègne, Noyon, Ormoy-Villers, et Saint-Leu-d'Esserent, 24 déchetteries : Lassigny, Estrées-Saint-Denis, Villers-Saint-Paul, Crépy-en-Valois, Brenouille, Clairoix, Guiscard, Compiègne ZI Nord, Longueil-Sainte-Marie, Le Plessis-Belleville, Saint-Leu-d'Esserent, Creil, Verberie, Betz, Laigneville, Lamorlaye, Noyon, Compiègne Mercières, Barbery, Ressons-sur-Matz, Morienvall, Plailly, Bornel, Auneuil (convention de partenariat avec la C. Agglomération du Beauvaisis).

Montant global des dépenses de traitement des déchets du SMOV (Compte administratif 2012)				33 146 359,41 €
Principales dépenses de prestations de service				
Installations	Prestataire	Mode d'exploitation	Dépenses des contrats	
Quais de transfert	SITA	Marché de prestations de service	1 127 866,01 €	
Déchetterie	BUTIN SEDIC	Marché de prestations de service	589 967,83 €	
Déchetterie	C.AGGLO. BEAUVAISIS	Convention	26 673,00 €	
Centre de traitement principal	ESIANE	Délégation de service public	4 555 487,22 €	
Plate-forme ferroviaire	ESIANE	Délégation de service public	674 442,56 €	
Transport de bennes déchetteries	VEOLIA	Marché de prestations de service	2 458 473,45 €	
Transport ferroviaire	ECORAIL	Marché de prestations de service	38 738,69 €	
Transport ferroviaire	VFLI	Marché de prestations de service	1 642 838,42 €	
Transport ferroviaire	RFF	Marché de prestations de service	78 355,11 €	
Transport ferroviaire	ERMEWA	Marché de prestations de service	584 323,33 €	
Déchets verts	NATURECO	Marché de prestations de service	502 443,84 €	
Déchets verts	AGRI-COMPOST	Marché de prestations de service	483,95 €	
Déchets verts	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX	Marché de prestations de service	19 486,13 €	
Déchets verts	TERRALYS	Marché de prestations de service	256 320,52 €	
Déchets verts	SEV	Marché de prestations de service	160 973,13 €	
Déchets verts	VALORISOL	Marché de prestations de service	136 795,25 €	
Déchets verts	BORAN AGRI	Marché de prestations de service	132 337,31 €	
Déchets dangereux des ménages	CHIMIREC	Marché de prestations de service	336 495,59 €	
Terres & gravats	SITA	Marché de prestations de service	52 429,16 €	
Terres & gravats	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX	Marché de prestations de service	77 547,64 €	
Tout venant enfouissable	VEOLIA	Marché de prestations de service	1 299 383,40 €	
Seringues usagées	SANICOLLECT60	Marché de prestations de service	411,33 €	
Traitement de l'amiante	TRIADIS	Marché de prestations de service	25 964,85 €	
Traitement du bois	ECOBOIS	Marché de prestations de service	29 203,73 €	
Traitement du bois	VEOLIA	Marché de prestations de service	19 826,24 €	
Traitement du bois	BORAN	Marché de prestations de service	58 360,50 €	
Traitement du bois	TERRALYS	Marché de prestations de service	65 330,49 €	
Traitement du bois	AGRI-COMPOST	Marché de prestations de service	52 259,64 €	
Traitement des pneumatiques	VEOLIA	Marché de prestations de service	2 890,25 €	
Traitement des pneumatiques	DELTA GOM	Marché de prestations de service	4 937,70 €	
Traitement des encombrants	VEOLIA	Marché de prestations de service	143 230,01 €	
Traitement des encombrants	SITA	Marché de prestations de service	80 544,64 €	
Traitement de la collecte sélective	SITA	Marché de prestations de service	154 257,44 €	
Total			15 389 078,36 €	

Montant global des recettes de fonctionnement (compte administratif 2012) **34 750 600,66 €**

Soutien des Éco-organismes		
Objet	Organisme	Montant
D3E	OCAD3E	161 884,80 €
Journaux-magazines	ÉCOFOLIO	474 594,58 €
Tri	ÉCO-EMBALLAGES	5 170 093,96 €
Valorisation énergétique	ÉCO-EMBALLAGES	599 829,43 €
Communication	ÉCO-EMBALLAGES	10 273,91 €
Prévention des déchets	ADEME	216 715,37 €
Total		6 633 392,05 €

Reversement des aides perçues aux collectivités **1 579 698,14 €**

Participation des collectivités **22 156 598,75 €**

Valorisation				
Valorisation issue de l'incinération		Valorisation matériaux issus du tri		Valorisation sous forme de compost
Électricité : 78 402 MWh	Mâchefer : 33 845	Emballages plastiques, cartons, acier, alu :	10685	Production estimée : 17 093
Chaleur : 65 195 MWh	Dont encombrants : 325	Journaux-magazines :	8 438	
Pe = 77,10 %	Dont Ferreux : 2 642	Verre :	11 772	
	Dont Non ferreux : 208			

GLOSSAIRE

Apport volontaire

Mode de collecte sélective consistant à porter, par l'habitant, les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).

Centre de tri

Installation où l'on effectue un tri d'affinage sur les éléments issus des collectes sélectives pour les séparer par matériau.

Cogénération

Production de vapeur et d'électricité à partir de la chaleur récupérée à l'issue de la combustion des déchets.

Collecte sélective

Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux/magazines, verre).

D3E

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchet

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou bien meuble abandonné, ou que son propriétaire destine à l'abandon.

Déchets ménagers

Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages (ordures ménagères, encombrants, déchets spéciaux à caractère nuisant, déchets de jardin, déchets d'automobiles).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les DMA comprennent les OMR, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchetteries.

Déchets ultimes

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets "qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux" (loi du 13 juillet 1992).

Déchetterie

Lieu aménagé, d'accès gratuit pour les particuliers, qui recueille le dépôt des déchets encombrants et des déchets ménagers spéciaux ou toxiques (huiles, solvants, peintures, batteries...).

Déchets Industriels Banals (DIB)

Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

EMR

Emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts...).

ELA

Emballages liquides alimentaires tels que les briques de lait ou de jus de fruits.

Encombrants

Déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (meubles, matelas...).

Gravats

Débris de démolition.

Mâchefers

Résidus non combustibles produits à la sortie du four d'incinération. Après maturation, ils sont utilisés en travaux routiers.

Mégawatt (MW)

Le mégawatt correspond à la puissance d'une centrale de production.

Mégawattheure (MWh)

Le mégawattheure (MWh) correspond à la production pendant 1 heure d'une installation d'une puissance de 1 mégawatt (MW).

Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui peuvent être pris en charge par la collecte traditionnelle.

Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

Les OMA sont constituées des OMR et des déchets de la collecte sélective.

Ordures ménagères Résiduelles (OMR)

Déchets restant après la collecte sélective.

PEHD (Polyéthylène Haute Densité)

Matériau plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages comme les flacons de produits ménagers et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...

PET (Polyéthylène Téréphtalate)

Matériau plastique utilisée notam-

ment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses) et recyclable en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Recyclage

Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production (verre, plastique, acier...) en remplacement total ou partiel d'une matière vierge.

RÉFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères)

Résidus des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant les résidus de dépoussiérage et les résidus de la neutralisation des fumées.

Traitement des déchets

Réduction, après collecte, du potentiel polluant des déchets et du flux de déchets par compostage, recyclage ou incinération avec récupération d'énergie.

Tout-Venant Incinérable (TVI)

Déchets en provenance des déchetteries (mobilier, cartons souillés ou objets en plastique) valorisés en énergie au CVE de Villers-Saint-Paul.

Tout-Venant Enfouissable (TVE)

Déchets inflammables en provenance des déchetteries (béton armé, plâtre etc.).

Valorisation

Consiste à redonner une valeur aux déchets par réutilisation du produit (consigne), recyclage, compostage, régénération (production d'une nouvelle matière première) ou sous forme d'énergie.

Valorisation énergétique

Consiste à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant pour récupérer de l'énergie sous forme de vapeur ou de chaleur.

Valorisation matière

Valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballages.

Valorisation organique

Valorisation des déchets organiques à l'exemple du compostage.



SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE

CS 30316
60203 COMPIEGNE CEDEX
e-mail : smvo@smvo.fr
Tél. : 03 44 38 29 00
Fax : 03 44 38 23 61

www.smvo.fr